

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**  
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE  
OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1927 - 8 juillet 2005 - prix : 1 €

**Se préparer  
à faire  
reculer  
patronat et  
gouvernement**

**J.O.  
Paris  
hors  
jeux**  
p. 3

**G8  
La dictature  
des grandes  
puissances**  
p. 8 et 9

**Les  
militants de  
Lutte Ouvrière  
dans les  
régions**  
p. 2

**La Poste, Citroën, Arcelor, Sediver, Toyota, Renault...**

**En direct des entreprises...**

p. 12 à 16



# Sommaire

## Leur société

- p 4**
- Éducation nationale : la loi Fillon s'appliquera
  - Suppression de postes d'enseignants
  - Le pauvre bilan du flic Sarkozy
  - Nathalie Ménigon reste en prison
- p 6**
- La situation dans les maisons de retraite
  - La réforme du congé maternité
- p 10**
- Les conditions de vie indignes dans les centres de rétention
  - Discrimination contre les locataires étrangers
  - Maisons-Alfort (94) : victoire de locataires
- p 11**
- Immigrés clandestins : vers des « charters » européens
  - Perpignan : aides à domicile menacées
  - Vatech JST - Lyon

## Politiciens et patronat

- p 5**
- Assaut de mots creux en guise de programme
  - Medef : nouveau porte-parole, objectifs inchangés
  - Allocations chômage : 0 % au 1<sup>er</sup> juillet.

## Tribune

- p 6**
- Chirac accueille un ami...

## Transports

- p 7**
- La décentralisation des transports en Île-de-France
  - Passages à niveau : encore des accidents mortels

## Dans le monde

- p 8/9**
- Le G8 et l'aide au développement
  - Allemagne : vers un nouveau parti à gauche du SPD ?
  - Sida et pauvreté
  - USA : un médicament « pour les Noirs » !

## L'insécurité dans les entreprises

- p 12**
- Arkema et l'amiante
  - Dunkerque : les victimes de l'amiante
  - Amiante dans des entreprises de Cherbourg
  - Accident chez Total

## Dans les entreprises

- p 13**
- Sediver - Saint-Yorre (Allier)
  - Michelin Cholet
  - Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris)
  - Flodor - Péronne (Somme)
- p 14**
- Baisse des salaires, chantage à l'emploi dans un certain nombre de grands groupes
  - Renault Technocentre - Guyancourt (Yvelines)
- p 15**
- Toyota Onnaing - Valenciennes (Nord)
  - La Redoute Martinoire - Wattrelos (Nord)
  - CRAM Nantes
- p 16**
- La Poste : soutien aux syndicalistes de Bègles
  - Peugeot-Citroën - Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) : grève et menace de licenciement

# Cet été, Lutte Ouvrière dans votre région

Depuis le début du mois de juillet, les camarades de Lutte Ouvrière sont sur les routes de la Picardie, de la Normandie, de la Franche-Comté, de la Haute-Savoie et de la Champagne-Ardenne, afin de rencontrer, dans les villes et les quartiers populaires, tous ceux qui souhaitent discuter avec nous des problèmes qui sont ceux du monde du travail aujourd'hui, des difficultés mais aussi des perspectives et des possibilités de changer la situation dans un sens qui soit favorable aux travailleurs. Le détail des villes dans lesquelles nos camarades passeront est publié au fur et à mesure et vous trouverez ci-dessous les prochaines étapes.

À l'aide d'expositions, de brochures, de vidéos, les militants de Lutte Ouvrière profiteront de ces mois de juillet et d'août pour dénoncer – comme ils le font tout au long de l'année – la politique du patronat, et souligner la nécessité pour le monde du travail de se défendre contre les attaques gouvernementales.

Dès les premières étapes, nos camarades ont rencontré les habitants de petites villes qui expriment les problèmes qui sont ceux de tant de travailleurs : des salariés de toutes petites entreprises, des salariés à temps partiel qui ne s'en sortent pas, des ouvriers payés à la tâche ainsi que des chômeurs. Les discussions portent sur les difficultés de la vie quotidienne, mais aussi sur les moyens qui permettraient de s'en sortir. Tous constatent qu'après le référendum sur la Constitution européenne, le

nouveau gouvernement poursuit une politique au service des riches et des possédants, et contre toutes les petites gens. Et du coup, les discussions portent sur ce qu'il est possible d'attendre ou pas des élections,

## Les villes étapes

### Champagne-Ardenne

- Vendredi 8 juillet** : Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine (Aube)  
**Samedi 9 juillet** : Nogent-sur-Seine (Aube)  
**Lundi 11 juillet** : Romilly-sur-Seine (Aube)  
**Mardi 12 juillet** : Chaumont (Haute-Marne)  
**Mercredi 13 juillet** : Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois (Meuse)  
**Vendredi 15 juillet** : Saint-Dizier, Wassy (Haute-Marne)  
**Samedi 16 juillet** : Vitry-le-François (Marne)

### Picardie-Somme

- Vendredi 8 juillet** : Abbeville, Cité du Soleil Levant (Somme)  
**Samedi 9 juillet** : Abbeville (Somme)  
**Lundi 11 juillet** : Flixecourt (Somme)  
**Mardi 12 juillet** : Amiens (Somme), devant la poste, faubourg de Hem  
**Mercredi 13 juillet** : Longueau (Somme)  
**Vendredi 15 juillet** : Friville-Escarbotin (Somme)  
**Samedi 16 juillet** : Ault, Mers, (Somme)

### Mayenne-Manche-Ille-et-Vilaine

- Vendredi 8 juillet** : Vitré, Château-bourg (Ille-et-Vilaine)  
**Samedi 9 juillet** : Laval, Mayenne, Gorron (Mayenne), Fougères (Ille-et-Vilaine)



sur la nécessité de n'avoir aucune illusion quant à ce qu'elles peuvent changer de concret pour les travailleurs.

En faisant halte dans un grand nombre de villes ouvrières, parfois sinistrées du fait des

licenciements qui ont privé de ressources tant de familles, c'est de tout cela et de tant d'autres problèmes qui frappent le monde ouvrier que les militants de Lutte Ouvrière veulent discuter.

### Lundi 11 juillet : Saint-Lô, Carentan (Manche)

### Mardi 12 juillet : Avranches (Manche)

### Mercredi 13 juillet : Granville (Manche)

### Vendredi 15 juillet : Coutances, Villedieu-les-Poêles (Manche)

### Samedi 16 juillet : Saint-Lô, Granville, Avranches (Manche)

### Franche-Comté

### Vendredi 8 juillet : Vesoul (Haute-Saône)

### Samedi 9 juillet : Vesoul (Haute-Saône)

### Lundi 11 juillet : Ornans (Doubs)

### Mardi 12 juillet : Baume-les-Dames, Clerval (Doubs)

### Mercredi 13 juillet : Morteau (Doubs)

### Vendredi 15 juillet : Pontarlier (Doubs) Samedi 16 juillet : Champagnole (Jura)

### Calvados-Eure

### Lundi 11 juillet : Gisors, Pont-Audemer (Eure)

### Mardi 12 juillet : Aubevoye, Gaillon (Eure)

### Mercredi 13 juillet : Louviers (Eure)

### Vendredi 15 juillet : Val-de-Reuil (Eure)

### Samedi 16 juillet : Evreux - La Madeleine (Eure)

### Haute-Savoie-Ain

### Lundi 11 juillet : Bonneville (Haute-Savoie)

### Mercredi 13 juillet : Annemasse (Haute-Savoie)

### Vendredi 15 juillet : La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie)

### Samedi 16 juillet : Yvoire (Haute-Savoie)



## LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)  
 membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulwicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :  
[www.lutte-ouvriere.org](http://www.lutte-ouvriere.org)  
[www.union-communiste.org](http://www.union-communiste.org)  
 e-mail : [journal@lutte-ouvriere.org](mailto:journal@lutte-ouvriere.org)

Téléphone : 01 48 10 86 20  
 Télécopie : 01 48 10 86 26

### Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :  
**LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS**

### ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Ci-joint la somme de : .....  
 par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

| Tarif des abonnements                   | Lutte Ouvrière |      | Lutte de Classe |
|---|----------------|------|-----------------|
| Destination :                           | 6 mois         | 1 an | 10 numéros      |
| France, DOM-TOM                         | 18 €           | 35 € | 15 €            |
| DOM-TOM avion                           | 25 €           | 50 € | 21 €            |
| Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient | 30 €           | 60 € | 21 €            |
| USA, Canada                             | 35 €           | 70 € | 25 €            |
| Autre Amérique, Asie, Océanie           | 43 €           | 85 € | 32 €            |

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

## L'éditorial

d'Arlette LAGUILLER

Éditorial des bulletins d'entreprise  
du 4 juillet



# La seule priorité pour les travailleurs : faire reculer le gouvernement et le patronat

De Villepin prétend avoir fait du problème de l'emploi la priorité de son gouvernement. Son ministre de la « Cohésion sociale », Borloo, qu'il trouve « extraordinaire » avait annoncé que ses « contrats d'avenir » permettraient la création de 100 000 emplois d'ici la fin de l'année. D'après les propres services de son ministère, on en serait... à 500 ! Autant dire que les 500 000 emplois qui devraient être créés dans les trois années à venir grâce aux « services à la personne » ont toutes les chances d'être aussi fantomatiques.

Ce qui sera bien réel, en revanche, c'est les cadeaux faits au patronat avec les « contrats nouvelle embauche », qui permettront pendant deux ans de licencier sans explication le nouvel embauché, et la suppression des charges sociales pour les salaires situés au niveau du Smic. Le gouvernement entend faire passer ces mesures par ordonnances cet été, saison propice aux mauvais coups de toute sorte.

L'hypocrisie du gouvernement est manifeste quand il parle de faire de l'emploi sa priorité. Jeudi dernier, Sarkozy, qui avait prétendu être favorable à un plan destiné à sauver les emplois menacés du personnel de l'usine Sediver de Saint-Yorre (près de Vichy) a par exemple envoyé ses CRS protéger l'arrêt des fours, afin de permettre aux nouveaux propriétaires de faire déménager en douceur les machines. La conséquence, ce sera 286 chômeurs de plus. Et ce n'est pas la première fois que la police intervient de cette manière.

Au programme de cet été, il y a aussi une série d'augmentations des tarifs des services publics. À commencer par celle du gaz, d'autant plus scandaleuse que la toute prochaine privatisation de Gaz de France s'accompagne d'une campagne publicitaire étalant la bonne santé économique de l'entreprise.

Mais bien évidemment, entre les bénéfices des futurs actionnaires et les difficultés que l'augmentation du gaz va entraîner pour des millions de gens qui ont déjà bien du mal à joindre les deux bouts, le gouvernement a choisi les premiers.

Pendant ce temps-là, Chirac a décidé de faire le voyage de Singapour pour défendre la candidature de Paris pour les Jeux olympiques de 2012. C'est que les Jeux, c'est aussi une affaire de gros sous, et que Chirac se veut le premier commis voyageur du patronat français. Mais les commentateurs affirment aussi, derrière ce représentant du grand patronat qu'est Lagardère, que c'est « Paris qui a le plus besoin des jeux, tant sur le plan économique que sur le plan moral », manière élégante de dire que les Jeux à Paris permettraient peut-être de faire oublier à la population laborieuse ses difficultés.

Mais c'est le « moral » en ce qui concerne les luttes sociales qu'il nous faut retrouver, car le fait que les Jeux de 2012 aient lieu à Paris ou ailleurs ne changera rien au sort des travailleurs. Et c'est de toute manière bien avant qu'il leur faudra mettre un coup d'arrêt à l'offensive menée contre eux par le patronat, avec l'appui du gouvernement.

Les mois d'été ne sont certes pas les plus propices aux luttes revendicatives. Pour ceux qui sont au travail, ils sont souvent encore plus épuisants, surtout en cas de grosse chaleur. Pour les autres, c'est le moment de vacances, bien gagnées.

Eh bien, profitons de ces vacances pour récupérer, et pour nous préparer à mettre un coup d'arrêt à toutes les attaques contre les conditions de vie et de travail des classes populaires.

Ce n'est pas en faisant le dos rond, en tablant sur la seule négociation, en acceptant de petits (ou moins petits) reculs dans l'espoir d'en éviter de plus grands, comme le prétendent malheureusement beaucoup de dirigeants syndicaux, que l'on pourra arrêter la rapacité des possédants, mais par la crainte d'une explosion de la colère populaire.

La lutte des classes n'appartient pas au passé. La bourgeoisie la mène opiniâtement contre les travailleurs. Aux travailleurs de la mener avec autant de détermination.

Arlette LAGUILLER

• J.O.

## Paris hors jeux

En dépit des efforts des chaînes de télévision, des radios, des grands journaux, qui nous ont infligé une overdose d'olympisme saupoudrée de chauvinisme (ce qui est curieux pour une manifestation dont on nous dit qu'elle est destinée à cultiver l'amitié entre les peuples), les Jeux 2012 seront donc londoniens. Les amateurs de spectacle sportif n'ont rien à regretter : ils ne seront même pas pénalisés par

le décalage horaire. Par contre, on peut se dire que pour un pays qui, selon son ministre de l'Économie, « vit au-dessus de ses moyens », les milliards engloutis pour assurer la promotion de la candidature française, sur les Champs-Élysées et ailleurs, auraient pu être employés à des fins plus utiles.

Les défenseurs du projet « Paris 2012 » assuraient que celui-ci aurait permis de créer des milliers d'emplois. Peut-

être, mais loin des deux millions et demi qui manquent, et emplois pour combien de temps ? Les Jeux de Barcelone en 1992, les expositions universelles de Séville et de Lisbonne avaient certes permis à quelques milliers de travailleurs de trouver une embauche dans le bâtiment. Mais les chantiers terminés, les mêmes se sont retrouvés au chômage. En revanche, les profits réalisés par les promoteurs ou les entreprises du bâti-

ment ne se sont pas évanouis la fête finie.

Et puisqu'il y avait, pour ces jeux à Paris, la possibilité d'investir dans la construction de logements, d'équipements sociaux, pourquoi cela ne serait-il pas possible en dépit du verdict de Singapour ?

Évidemment, les grands patrons qui se disaient prêts à mettre la main à la poche au nom du sport (et en escomptant de solides « retours sur investis-

sements », comme ils disent) n'auront aucune envie de le faire parce que ce ne serait qu'utile à l'ensemble de la population. Mais c'est pourtant dans ces immenses profits accumulés sur le dos des travailleurs depuis des années qu'il faudra prendre pour doter ce pays d'équipements sociaux (logements, transports, hôpitaux, etc.) dignes du XXI<sup>e</sup> siècle.

F.D.

## • Éducation nationale

# Loi Fillon : toute la loi s'appliquera

Le Premier ministre, Dominique de Villepin, a annoncé au cours de sa conférence de presse du jeudi 30 juin que toutes les dispositions de la loi Fillon sur l'éducation seraient finalement appliquées.

« Le décret sur le remplacement des professeurs en cas d'absence sera publié à la rentrée », a-t-il précisé.

Peu de temps après la formation du nouveau gouvernement, le successeur de Fillon, Gilles de Robien, avait semblé vouloir revenir en arrière en déclarant qu'il fallait tout remettre à plat avant de rédiger les décrets d'application de la loi et que, concernant les remplacements des enseignants, il serait fait appel dans un premier temps au volonta-

riat. On voit donc aujourd'hui ce qu'il en est.

Cette réforme de l'éducation engagée par le précédent ministre, Fillon, sous prétexte de combattre l'échec scolaire, visait surtout à faire des économies en réduisant l'enseignement à une sorte de « minimum vital » avec la définition d'un « socle commun de connaissances » particulièrement réduit, en supprimant des filières, des options et des matières jugées secondaires et en rétablissant une orientation précoce en collège.

La loi prévoyait aussi que les enseignants pourraient se voir imposer de remplacer des collègues de leur établissement pour des absences de courte durée en invoquant la

nécessité d'assurer la continuité des cours pour les élèves. Nécessité que ce gouvernement est le premier à ignorer quand il supprime des milliers de postes et diminue le nombre d'enseignants dont la fonction est précisément d'assurer ces remplacements ! Cette mesure, en alourdissant la charge de travail des enseignants, ne peut que rendre encore plus difficiles les conditions d'enseignement dans un contexte où il faudrait au contraire augmenter le nombre d'enseignants pour pouvoir diminuer les effectifs des classes les plus difficiles, augmenter le nombre de surveillants, d'infirmières...

Cette réforme et toute la politique de réduction des moyens accordés à l'éducation

avaient été combattues par des dizaines de milliers de lycéens qui, durant plusieurs semaines, s'étaient mobilisés, manifestant et occupant des établissements scolaires. Cela n'avait pas été suffisant pour faire reculer le gouvernement qui était passé en force, dans tous les sens du terme puisqu'il n'avait pas hésité à utiliser la politique de la matraque contre les lycéens !

Il n'est pas surprenant que ce gouvernement, dans ce domaine comme dans les autres, continue en fait la politique de son prédécesseur alors qu'il s'appête à supprimer encore plusieurs milliers de postes à la rentrée prochaine.

Marc RÉMY

## • Postes d'enseignants

# Le compte n'y est pas

Pour la rentrée scolaire de septembre 2006, un document budgétaire présenté au Parlement prévoit de supprimer 3 000 postes d'enseignants dans le secondaire, tandis que 1 000 seraient créés dans le primaire. Cela reste dans la continuité de ce qui a été prévu pour la rentrée 2005, pour laquelle on annonce 5 500 postes en moins dans le secondaire, et 700 en plus dans le primaire.

Pour justifier ce « redéploiement » des enseignants (ce qui sonne mieux que baisse des effectifs), le ministère de l'Éducation nationale s'appuie sur des statistiques : il y a plus d'enfants dans les écoles primaires, et moins dans les lycées et collèges. Mais si l'on prend sa calculatrice, on s'aperçoit que le

compte n'y est pas. Ainsi, cette année, le ministère annonce dans le secondaire une baisse de 53 000 élèves, d'où sa volonté de supprimer 5 500 postes d'enseignants, soit une suppression pour 9,6 élèves. Mais dans le primaire, alors que 46 800 élèves supplémentaires sont attendus, il n'y aura que 700 créations de postes,

soit une création pour... 66 élèves ! Et la proportion reste la même dans les prévisions de 2006.

La situation des écoles à Paris illustre bien où mène la politique de restrictions dans l'Éducation nationale.

Pour compenser le nombre insuffisant de postes, le rectorat de Paris a augmenté le « seuil » à partir duquel on peut créer une nouvelle classe. Ainsi, à part quelques écoles primaires qui connaissent de grandes difficultés, l'ouverture d'une classe interviendra pour cette rentrée à partir de 28 élèves par classe,

au lieu de 27 précédemment. Pour les écoles situées en Zone d'éducation prioritaire (ZEP), le « seuil » passe de 24 à 25, et dans les maternelles, de 29 à 30.

Que ce soit dans les écoles, les collèges ou les lycées, la logique gouvernementale aboutit au même résultat : une surcharge des classes due au manque d'enseignants. C'est sans doute ce que Gilles de Robien, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, appelle « *correspondre aux véritables besoins* »...

Pierre GUET

## • Action Directe

# Nathalie Ménigon restera en prison

Suite au refus, ces jours-ci, de la justice française de laisser sortir Nathalie Ménigon, une membre du groupe Action Directe qui demandait sa libération après avoir effectué les dix-huit années incompressibles de sa peine de prison, son comité de soutien a tenu une conférence presse où étaient présents des journalistes de *L'Humanité*, de *Rouge* et de *Lutte Ouvrière*.

Les membres d'Action Directe avaient été condamnés à perpétuité avec une peine incompressible de dix-huit ans, notamment pour les assassinats du PDG de Renault, Georges Besse, et du général Audran, spécialisé

dans le commerce des armes.

L'avocat a relevé les contradictions dans les motifs du refus. Voici les principaux arguments : « *Absence de précision du projet professionnel (horaires de travail non indiqués), tout en estimant qu'elle est trop malade pour travailler ; sa sortie de prison pourrait choquer les victimes (alors que, selon l'avocat, les familles des victimes ne s'y opposaient pas) ; elle n'a pas renié ses idées, le texte admettant cependant qu'il n'y avait aucun risque de récidive* ».

Nathalie Ménigon aurait souhaité vivre à la campagne et travailler comme paysagiste. Ses défenseurs avaient

fait appel à un organisme qui fait de l'insertion sans échec depuis vingt ans, mais il n'en a pas été tenu compte. Joëlle Aubron, seule membre d'Action Directe à avoir obtenu sa libération à ce jour pour des raisons de santé, a défendu sa camarade dans une intervention au téléphone, car elle est actuellement hospitalisée.

L'appareil d'État ne leur pardonne pas de s'être opposés à lui, alors qu'il n'a pas manqué d'indulgence vis-à-vis d'un vieux serviteur comme Papon, pourtant jugé et condamné à dix ans de prison pour avoir envoyé à Drancy, antichambre de la mort, 1 690 Juifs pendant

la période de l'Occupation.

Bien que Lutte Ouvrière s'oppose aux méthodes du terrorisme individuel qui étaient celles du groupe Action Directe, totalement étrangères aux principes du communisme révolutionnaire, Lutte Ouvrière soutient et continuera de soutenir les demandes de remise en liberté des militants d'Action Directe (outre Nathalie Ménigon, Georges Cipriani, Jean-Marc Rouillan ou Rémy Schlicher restent incarcérés, parfois depuis plus de vingt ans) comme d'ailleurs des nationalistes basques (Filipe Bidart, par exemple, est incarcéré depuis plus de dix-huit ans).

A.B.

# Le bilan du flic Sarkozy

À ceux qui lui reprochaient d'en faire trop, Sarkozy a répondu cette semaine qu'il se couchait tous les soirs avec le regret de ne pas en avoir fait assez.

Dans sa course à l'Élysée, tous les bobards sont permis ; mais si on épluche chacune de ses interventions médiatiques, il n'en reste pas grand-chose. Car Sarkozy a déjà un bilan en tant que premier flic de France, entre 2002 et 2004.

En contradiction complète avec ses promesses, le ministre Sarkozy a mené dans son domaine la même politique que ses collègues : tours de passe-passe sur les effectifs pour cacher leur baisse, fermetures de postes de police, budgets non pourvus. Ces pratiques touchent toutes les régions, y compris les cités dites « à risque » où Sarkozy avait organisé ses descentes médiatiques. Ainsi, de la promesse de 31 policiers en plus à Strasbourg en 2002, on se retrouve aujourd'hui avec... 63 postes en moins ; à La Courneuve, où un enfant vient d'être assassiné et où Sarkozy vient de déployer son grand cirque, les effectifs ont baissé de 30 % depuis 2002, etc.

En outre Sarkozy axe sa campagne sur le style cow-boy et dépouille les effectifs affectés à la prévention au profit des brigades d'intervention musclées, plus spectaculaires. Le résultat, c'est une dégradation générale de l'ambiance dans bien des quartiers, avec la réapparition d'infractions et d'« incivilités » que la prévention avait apaisées. L'exemple le plus spectaculaire est celui de Toulouse où le chef de la police avait été congédié par Sarkozy en 2003 sous prétexte qu'il faisait trop de « social ». Depuis, la délinquance a progressé de 23 % dans un quartier populaire de cette ville.

La société s'enfoncé dans la misère et l'État se moque des conséquences qui en découlent pour les classes populaires. La politique répressive prônée par Sarkozy a montré son inefficacité, mais celui-ci s'en moque : en flattant les préjugés les plus réactionnaires, il espère assouvir ses ambitions personnelles quelles qu'en soient les conséquences.

Étienne PERROT

• Les mots creux du PS

Qu'importe le programme, pourvu qu'on ait la place

Le congrès du Parti Socialiste aura lieu à la mi-novembre 2005 au Mans. Les dirigeants socialistes affirment qu'il s'agit de mettre en place un « projet » et pas de désigner le futur candidat du PS à la présidentielle de 2007. Mais il est évident que la course est d'ores et déjà ouverte entre des aspirants candidats dont les discours sont aussi creux les uns que les autres.

En organisant, le 2 juillet à Canteleu, une réunion de 600 membres de son association « Agir pour l'Égalité », suivie d'un banquet, Fabius s'est posé en rassembleur de la gauche face à Hollande.

« Si on pense que ses pro-

pres alliés sont des passésistes, des populistes, voire des racistes, si on croit que tel mouvement altermondialiste est un adversaire, alors avec qui bâtira-t-on le rassemblement ? », a-t-il décoché, faisant allusion aux attaques lancées par la direction actuelle du PS à l'encontre des partisans du « non de gauche ». Quant à son programme, il « pourrait tenir en quelques termes : un logement, un emploi, un savoir ». C'est évidemment plutôt vague, mais Fabius pense évidemment qu'il vaut mieux rester dans le vague pour rassembler !

De son côté, Hollande dans les colonnes du *Journal du Dimanche* parle de ce qu'il ferait s'il était au pouvoir : « (...) Je proposerais

l'ouverture d'une grande négociation, un nouveau « Grenelle » sur l'emploi, les salaires, la formation. Enfin je mettrais en place un contrat de reclassement pour que tout licencié retrouve à terme un emploi ». Voilà qui n'est guère moins vague, et surtout qui n'engage à rien, surtout pas à augmenter les salaires et à interdire les licenciements collectifs.

Quant à Jack Lang, qui s'est aussi avancé comme candidat à la candidature tout en restant dans l'ombre de Hollande, c'est un livre entier qu'il nous prépare, pas encore écrit mais qui a déjà un titre, « *Changer la politique* », dans la continuité du slogan qui était celui du PS du temps de Mitterrand, « changer la vie »,

dont les travailleurs ont pu mesurer toute la vacuité.

Lui non plus, dans ses déclarations, ne s'engage pas à revenir sur toutes les mesures antiouvrières prises par les gouvernements Raffarin et de Villepin. Et aucun dirigeant socialiste ne le fera, pas plus aujourd'hui qu'en novembre, car ils se contentent de compter sur l'arrogance et le cynisme de la droite pour amener l'électorat populaire à voter pour eux aux prochaines élections. La droite fait leur campagne sans qu'ils ressentent le besoin de prendre le moindre engagement un peu précis vis-à-vis de la population laborieuse.

Dans un pays où la gauche est généralement minoritaire dans l'électorat,

ils font le calcul que les voix des travailleurs leur sont acquises d'avance, et que s'ils veulent revenir au gouvernement, c'est plutôt du côté de la petite bourgeoisie « éclairée », celle qui n'apprécie pas les rododendres d'un Sarkozy, qu'ils vont essayer de pêcher des voix. Et s'ils reviennent au gouvernement, ce sera de toute manière, comme ils l'ont toujours fait, quels qu'aient été leurs programmes électoraux, pour mener une politique de défense des intérêts du grand patronat.

Comme quoi les travailleurs n'ont rien à attendre du combat des chefs qui va se livrer au sein du Parti Socialiste.

Vincent POUPARD

• La nouvelle porte-parole du Medef est arrivée

Les objectifs du patronat restent inchangés

Mardi 5 juillet, 561 « grands électeurs » chargés d'élire le nouveau porte-parole du Medef, qui regroupe quelque 750 000 patrons français, petits et grands, ont désigné à la succession du baron Seillière la PDG de l'institut de sondage Ifop, Laurence Parisot. Si cette élection rajeunit (elle a 46 ans) et féminise une fonction jusqu'alors réservée à des hommes, c'est bien le seul changement. Pour le reste, le patronat ne change pas de discours.

Il y a des mois que la sélection de la nouvelle élue s'est faite dans le secret des instances dirigeantes du patronat. Il avait été question un moment du « tandem » formé par l'ex-PDG et ex-ministre Francis Mer et Guillaume Sarkozy, frère du ministre. Mais, peut-être par crainte d'une overdose de Sarkozy, le duo avait quitté la compétition.

La nouvelle élue présente quelques avantages. C'est une femme, elle est plus jeune que son prédécesseur et elle n'est pas baronne ! Certains patrons trouvaient en effet que ce trait de la personnalité de Seillière, largement caricaturé, nuisait à l'image du patronat. Le jour de l'élection de sa remplaçante, Seillière s'en plaignait amèrement dans les colonnes du *Figaro* !

Cependant la nouvelle venue fait partie du sérail. PDG, fille et petite-fille de PDG, elle a hérité de l'entreprise paternelle, Optimum près d'Agen, leader de la porte de placard coulissante, tandis qu'elle détient person-

nellement 75 % du capital du plus ancien institut de sondage du pays. Cela lui donne un profil « patronne de PME » ayant aussi un pied en province, mais, comme d'autres grands patrons, elle siège également dans le conseil d'administration de plusieurs grandes entreprises, Michelin, Havas et Eurodisney notamment. D'ailleurs, c'est par un membre d'une grande famille du patronat français, les Seydoux, qu'elle avait été choisie pour prendre la tête de l'Ifop. Il n'est donc pas étonnant dans ces conditions qu'elle soit devenue la favorite du comité exécutif du Medef, avec en plus le soutien personnel de poids lourds comme François Pinault (Printemps La Redoute) – comme lui, elle est proche des Chirac – ou Michel Pébereau (BNP Paribas).

Les patrons attendent d'elle qu'elle fasse passer « en douceur », c'est-à-dire sans réactions sociales, leurs exigences auprès de l'opinion comme auprès des gouvernants. Mais, comme son

prédécesseur, elle pourrait n'être pas avare de formules à l'emporte-pièce. « *La liberté s'arrête où commence le code du travail* », avait-elle lancé devant une assemblée du Medef en janvier dernier. Elle a expliqué ensuite qu'on

l'avait mal comprise, mais elle vient de récidiver en plaidant, le jour de son élection, pour la « réforme du code du travail », qui reste dans le collimateur du Medef.

Souhaitons que le patronat, au lieu de continuer

d'enfoncer le monde du travail, récolte bien vite sa colère, car les travailleurs, soumis depuis trop longtemps à ses attaques, n'ont déjà que trop tardé à rendre les coups.

Jacques FONTENOY

• Pour fêter la retraite du baron

0 % pour les chômeurs

Pour la première fois depuis 1993 il n'y aura pas de revalorisation des allocations chômage au 1<sup>er</sup> juillet. Le Medef, l'organisation patronale, a imposé son veto.

Officiellement, les patrons affirment que l'Unedic est en déficit parce qu'il y a de plus en plus de chômeurs, donc de moins en moins de gens pour cotiser et de plus en plus pour percevoir des allocations. Mais si le nombre de chômeurs augmente, c'est bien parce que les patrons licencient à tour de bras ! D'autre part la faiblesse des cotisations est liée à la faiblesse des salaires, elle aussi voulue et imposée par les patrons. C'est donc aux patrons de payer pour les pots qu'ils cassent eux-mêmes.

C'est ce qu'ils refusent de faire depuis toujours, mais sans avoir, jusqu'ici, osé bloquer les allocations alors que le coût de la vie augmente de façon très sensible.



Pour expliquer son attitude, le représentant patronal a dit aux représentants syndicaux qu'il ne pouvait pas négocier, car le Medef était en pleine élection présidentielle interne pour le remplacement de Seillière. Donc les allocations chômage sont bloquées, le temps pour que ces Messieurs-Dames se trouvent un nouveau porte-parole et se remettent de leurs émotions démocratiques. Ils verront en

septembre, estimant sans doute que les chômeurs ne sont pas à trois mois près.

Mais, à ce moment-là, il y aura l'ouverture de la chasse à courre et les collections d'automne de la haute couture, ce qui fait que le patronat aura la tête ailleurs et qu'il faudra peut-être encore retarder la revalorisation des allocations des chômeurs...

Paul GALOIS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# Chirac accueille un ami...

Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, est officiellement invité début juillet à Paris par le président français. Ce dernier salue « la décision déterminée et courageuse d'évacuer à l'été la bande de Gaza pour la remettre à l'Autorité palestinienne ». « Nos relations bilatérales connaissent depuis ces trois dernières années un nouvel essor dont témoigne le nombre élevé de visites au plus haut niveau. Ce partenariat, je souhaite le consolider plus encore », a ajouté Jacques Chirac.

La diplomatie française conditionnait, il y a peu, un tel voyage au respect par Israël de la « feuille de route », au retrait des territoires palestiniens occupés militairement et, au moins, à l'arrêt de la colonisation et de la construction du mur de séparation entre Israéliens et Palestiniens. L'invitation de Sharon à Paris est-elle simplement un nouveau geste vis-à-vis de Washington auprès de qui la France aimerait rentrer en grâce et qui, on le sait, inspire pour l'essentiel la politique du gouvernement israélien ? Ou est-ce le signe que l'impérialisme français, flairant le succès possible de la politique de Sharon et des USA dans cette partie du monde, juge qu'il n'a plus qu'à suivre les dirigeants de l'Autorité palestinienne qui ont, eux aussi, accepté un accord sur le plan de retrait de Gaza ?

Pour l'instant ce retrait, qui reste encore à l'état de « plan », est un point marqué sur les Palestiniens bien plus que sur l'extrême droite israélienne, même si c'est celle-ci qui hurle le plus fort. À Gaza le Hamas islamiste concurrentiellement le Fatah, parti au pouvoir discrédité par la corruption, l'absence de résultats économiques et sociaux et par la compromission avec Israël, comme l'ont montré plusieurs élections municipales partielles. En menaçant de se retirer sans aucune concertation et de laisser le champ libre au Hamas islamiste tout en se gardant toute latitude d'y intervenir militairement lorsqu'il sera devenu territoire indépendant, Sharon a fait peser sur « l'Autorité » palestinienne la crainte de n'en avoir plus aucune. Et ce chantage a réussi. Depuis la mort d'Arafat et son remplacement par Mahmoud Abbas à la tête de ce qui tient de gouvernement au non-État qui règne sur Gaza plus quelques territoires éparses, les relations diplomatiques et inter-gouvernementales ont repris entre dirigeants israéliens et palestiniens. Et le plan de Sharon a été admis par les organisations palestiniennes

bien qu'il soit davantage un moyen d'assurer la domination israélienne de fait sur les territoires qu'un pas vers la reconnaissance des droits des Palestiniens.

Car même si Sharon réussit, malgré la résistance des colons et de tous les militants d'extrême droite qui les soutiennent et malgré les réticences des militaires, à faire partir les 8 000 colons des 21 colonies de Gaza et les 500 colons de 4 colonies de Cisjordanie (les plus difficiles à isoler des Palestiniens et à défendre), il s'est engagé à les reloger en grande partie... dans d'autres colonies en Cisjordanie occupée. Et dans cet autre territoire palestinien, il y a déjà 240 000 colons dans 160 colonies, sans compter celles de Jérusalem et de sa périphérie.

L'évacuation de Gaza vise donc surtout à ôter aux organisations palestiniennes le moyen de faire pression sur les Israéliens par des actes terroristes ou des manifestations contre des colonies difficiles à défendre. Ce n'est nullement l'application d'un plan de paix, comme on le voit avec les incursions de l'armée israélienne qui continuent en territoire palestinien, ni un pas décisif vers la formation d'un État palestinien viable sur un territoire d'un seul tenant. Les confiscations de terres, de points d'eau, de maisons, l'isolement des terres palestiniennes par le mur de clôture continuent. Ce n'est pas plus une garantie de la fin du terrorisme vu qu'aucun des problèmes brûlants qui suscitent ce terrorisme n'est réglé. C'est encore moins évidemment la fin de la crise économique qui frappe tant les Israéliens que les Palestiniens.

Les États-Unis, enlisés en Irak et en Afghanistan, auraient bien besoin de quelques avancées en Palestine pour appuyer leur politique dans le monde arabe. Sharon tente donc de faire la démonstration de sa capacité, en s'appuyant sur les travaillistes israéliens, de s'affranchir des pressions des plus radicaux des anti-Palestiniens de son parti, le Likoud, ainsi que du reste de la droite et de l'extrême droite, pour mener à bien la politique voulue par les USA : par quelques concessions laisser espérer aux Palestiniens la constitution d'un État (sans engagement dans le temps) et ainsi espérer les faire patienter et les calmer. Cela suffit à Chirac pour en faire un partenaire et un ami. Cela suffit sans doute aussi à bon nombre de Palestiniens pour confirmer que Chirac, lui, n'est pas le leur.

Robert PARIS

### Convergences Révolutionnaires n° 40 (juillet-août 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Main basse sur l'argent public.

Articles : Après le référendum : les élections ou les luttes – Allemagne : une nouvelle gauche... 100 % électoraliste – Le modèle britannique : changer les chômeurs en précaires – Importations et délocalisations : l'épouvantail chinois – Afrique du Sud : la nouvelle révolte des townships – Des livres pour l'été : de Marx... aux polars.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :  
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Leur société

### • Maisons de retraite

# La situation ne s'améliore pas

Selon le directeur de l'Association des directeurs des maisons de retraite interviewé, le manque de personnel persiste de façon criante dans les établissements pour personnes âgées et dans certains services à domicile. Il y aura, toujours selon ses déclarations, « dans certains établissements moins de personnel en 2005 qu'en 2003. La situation d'urgence à la veille de 2005 est identique à celle de 2004 ». Selon lui, il aurait fallu embaucher 250 000 personnes dans les maisons de retraite et dans des services à domicile, soit doubler les effectifs actuels, pour faire face aux besoins.

Mais la canicule et les milliers de morts qu'elle a entraînés laissent les gouvernements indifférents. Ceux-ci continuent à diminuer les budgets alloués aux maisons de retraite, comme aux personnes âgées en général. En réponse à la canicule de 2003, le gouvernement Raffarin avait planifié 15 000 emplois sur cinq ans, c'est-à-dire bien en dessous des besoins estimés nécessaires par des professionnels du secteur des maisons de retraite. Mais seules quelques centaines de personnes ont été recrutées et, parallèlement, 5 500 emplois-jeu-

nes ont été supprimés. Quant aux emplois sauce Borloo, ils tardent à être créés.

Dans le département d'Ille-et-Vilaine, l'État a bloqué l'ouverture de 1 100 lits médicalisés en maisons de retraite, sous prétexte que l'assurance maladie n'a pas d'argent pour financer les soins et, selon le directeur de l'Association des maisons de retraite, « l'affaire d'Ille-et-Vilaine est représentative de ce qui se passe partout ».

Les gouvernements s'obstinent dans leur choix. Non seulement il manque dans tout le pays des maisons de retraite, des structures pour personnes âgées et à des prix accessibles, mais les gouvernements successifs choisissent aussi d'abandonner la partie de la population vulnérable, les travailleurs âgés et malades, en n'embauchant pas immédiatement et à hauteur des besoins. Pourtant ce ne sont pas les bras qui manquent ! Nombreux sont ceux qui cherchent de l'embauche et à se rendre utiles à la société !

Anne POUSTA

### • Naissances prématurées

# Un « oubli » révélateur

Lorsque survient une naissance prématurée, l'enfant est bien souvent gardé plusieurs semaines à l'hôpital. Lorsqu'il peut enfin sortir, il a la constitution d'un nouveau-né, et les crèches et autres organismes d'accueil – déjà insuffisants en temps ordinaire – refusent de le prendre en charge. Or, jusqu'en février dernier, la loi n'opérait aucune distinction entre une naissance à terme et une naissance prématurée. Dans les deux cas, les droits à congé maternité débutaient au jour de la naissance. Les mères d'enfants prématurés se trouvaient donc dans une situation insoluble, puisqu'elles devaient reprendre leur travail alors qu'aucun organisme n'était prévu pour accueillir leur enfant.

Les députés ont donc voté une loi modifiant le code du travail pour prolonger le congé maternité d'autant de

jours que l'enfant était prématuré. On aurait pu avoir affaire à une avancée intéressante si seulement ces messieurs (88 % des députés actuels sont des hommes) avaient pensé à un petit détail : le financement de la mesure.

Autrement dit, la mère d'un prématuré a parfaitement le droit de prolonger son congé, mais personne ne la paiera pendant ce temps : il s'agira d'un congé sans solde. Ce qui a donc changé avec cette nouvelle loi, c'est qu'une mère ayant les moyens de prendre un congé sans solde a désormais le droit de le faire. Quant à celle qui en temps ordinaire a déjà du mal à joindre les deux bouts, eh bien, sa situation n'est absolument pas changée.

Manifestement les députés sont au-dessus de ces contingences matérielles.

Étienne PERROT

### Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 89 (été 2005)



– Un nouveau gouvernement de combat contre les classes exploitées

– Le PCF pendant et après la campagne du « non »

– Communisme et communautarisme

– Haïti : la situation dramatique des classes populaires

– Soixante ans après l'écroulement du III<sup>e</sup> Reich :

les responsabilités du grand patronat allemand dans l'arrivée de Hitler au pouvoir

Tribune de la Minorité

– Tsunami politique ou vaguelette politicienne ?

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro

## • Décentralisation des transports en Île-de-France

### Sur le dos des usagers

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les transports de la région Île-de-France sont gérés par la Région... sur le papier du moins, car la plupart des élus régionaux ont refusé de siéger.

L'organisme chargé d'organiser les transports franciliens, le Stif (Syndicat des transports en Île-de-France) était présidé jusqu'à maintenant par le préfet, c'est-à-dire un représentant de l'État. Comme l'exigeait la loi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, c'est Jean-Paul Huchon, président socialiste de la Région, qui a pris le relais. Mais ni lui, ni les autres élus de gauche d'Île-de-France n'ont accepté de siéger au conseil d'administration du Stif. Pour l'instant donc, les affaires courantes sont gérées par un directeur, et aucune décision ne peut être prise.

C'est la conclusion du bras de fer qui oppose depuis plusieurs mois représentants de l'État et de la Région. Le gouvernement refuse de transférer à la Région des fonds suffisants. Notamment, toute une partie des rames SNCF et RATP est à remplacer, et l'État se refuse à verser les 200 millions d'euros par an nécessaires. Cette demande n'avait apparemment rien de délirant, puisque c'est la même somme qui avait été allouée aux autres régions lors de la décentralisation de leurs transports. Il se refuse en outre à verser 200 millions d'euros pour financer des mesures nouvelles, décidées par le gouvernement mais mises ainsi à

la charge de la Région. En outre, le Conseil régional réclame la constitution d'un fonds de roulement de 315 millions d'euros.

Mais le gouvernement ne veut rien lâcher. Dans cette affaire, les motifs financiers semblent se mélanger à

de mesquines questions politiques... Les crédits nécessaires à l'amélioration du transport en Île-de-France refusés, la droite aura beau jeu de dire, lors des prochaines élections régionales, que la gauche n'a pas tenu ses promesses en matière de transport !

Mais au-delà, l'attitude du gouvernement reflète toute sa politique : s'il refuse de consacrer ces centaines de millions d'euros à l'amélioration des conditions de transport des travailleurs franciliens, c'est parce qu'il en a besoin pour les distribuer, sous forme de cadeaux et d'exonérations, au patronat.

Et la gauche dans cette affaire ? Elle joue à bon compte la victime, et les Huchon, Delanoé



Jean-Paul Huchon, président de la région Île-de-France (à gauche), distribue des tracts aux voyageurs pour protester contre le manque de crédits de l'État. Mais quand le PS était au pouvoir, on voyageait mieux en Île-de-France ?

et Baupin ne se privent pas de se plaindre du fait que le gouvernement leur lie les mains. Mais lorsque Huchon dit aujourd'hui que, faute d'argent, il ne pourra pas assurer la gratuité des transports pour les chômeurs, il fait preuve d'une certaine hypocrisie... car avant même que le gouvernement annonce son refus d'augmenter sa compensation, Huchon avait déjà annoncé que la gratuité pour les chômeurs ne se ferait sans doute pas, contrairement à ce qu'il avait promis pendant sa campagne.

Nul ne peut dire combien de temps va durer cette crise. La prochaine négociation entre l'État et la Région est fixée... au mois d'octobre. Cela pourrait se

finir par la rédaction d'une nouvelle loi, modifiant les règles de la décentralisation en Île-de-France et donnant plus de poids aux départements, comme le réclame... l'inévitable Sarkozy.

Ces petits jeux politiques se font très loin des travailleurs franciliens qui, chaque jour, s'entassent dans les trains de banlieue, les bus et les RER dans des conditions lamentables. Ces conditions ne semblent pas près de changer... sauf si les usagers franciliens décidaient, un jour, d'un gros coup de colère. Huchon affirme que la gauche va maintenant « mobiliser les Franciliens », dans la rue s'il le faut. Chiche !

Pierre VANDRILLE

## Nouvelle mesure contre les transports en commun !

Non content de refuser un financement correct aux transports collectifs d'Île-de-France, le gouvernement se prépare à amputer gravement les crédits des transports dans tout le pays.

Le « plan pour l'emploi » de Borloo, c'est-à-dire le catalogue de toutes les mesures patronales qui seront prises cet été, mentionne en effet la réforme du Versement Transport, cette taxe payée par les entreprises pour aider au financement des infrastructures de transports collectifs.

Ce Versement Transport, ou VT, est perçu par les communes de plus de 10 000 habitants, qui en fixent le taux – dans la limite de 1,75 % de la masse salariale. Le VT représente une part considérable (45 %) du finan-

cement des transports collectifs, au point que récemment la Cour des comptes, qui n'a pourtant rien d'un organisme de défense des travailleurs, soulignait que « toute remise en cause du VT déstabiliserait l'économie des transports publics ».

Mais le gouvernement s'en moque. Alors qu'aujourd'hui, seules les entreprises de moins de 10 salariés sont exemptées de VT – ce qui est déjà totalement anormal – l'exonération va être étendue, par ordonnance, à toutes les entreprises de moins de 20 salariés. Coût net : moins 450 millions d'euros pour les transports, soit 10 % du produit total. Car si le gouvernement parle vaguement de « compenser » cette exonération, il y a fort à parier que, comme dans bien des cas, cette promesse ne soit pas suivie d'effet.

Après avoir tout bonne-

ment supprimé, il y a presque deux ans, les subventions aux transports collectifs de province, le gouvernement s'attaque maintenant au Versement transport. Alors, les belles phrases de Chirac sur

« l'effet de serre » et le « développement durable », c'est pour la galerie. Dans les faits, son gouvernement mène une tout autre politique.

P.V.

## Une pluie de cadeaux pour les petites entreprises !

Le troisième alinéa du « Projet de loi habilitant le gouvernement à prendre par ordonnance des mesures d'urgence pour l'emploi » propose d'« alléger, pour les employeurs occupant moins de vingt salariés, les effets financiers résultant de l'application » de différents articles, « moyennant une compensation par l'État de la diminution éventuelle des recettes pour les bénéficiaires des versements et contributions institués par les articles

susmentionnés ».

Les articles « susmentionnés » du code des collectivités territoriales concernent le Versement Transport ; celui du code de la Construction, le « 1 % logement » (en fait 0,45 %) ; celui du code de la Sécurité sociale, le financement de l'Aide Personnalisée au Logement et celui du code du Travail, le « 1 % formation »...

L.P.

## • Passages à niveau

### Encore des accidents mortels

Samedi 2 juillet, deux nouveaux accidents faisant quatre morts sur des passages à niveau viennent de rappeler que les croisements très dangereux entre une voie ferrée et une route existent toujours... et ne sont pas près de disparaître.

Ce matin-là, au sud de Toulouse, en Haute-Garonne, deux enfants sont morts dans la collision d'un train régional et d'une voiture ; près de Château-Thierry, dans l'Aisne, le même jour, deux passagers ont été tués dans la collision entre un train et un véhicule bloqué sur le passage à niveau. Ces accidents viennent peu après ceux des 9 et 13 juin derniers. Le 9 juin, le choc avait eu lieu entre un train express régional et un camion chargé de bouteilles de gaz, sans heureusement faire aucune victime. Quatre jours plus tard en revanche, le chauffeur d'un camion mourait sur un passage à niveau signalé par un simple « stop ».

Même si la SNCF et surtout RFF (Réseau ferré de France), propriétaire des infrastructures, chargé de leur entretien et de leur amélioration, affirment travailler à la disparition des passages à niveau dangereux, ils s'activent à vitesse très ralentie. Le coût de l'aménagement de ces passages n'apparaît pourtant pas exorbitant, puisque RFF le chiffre à environ 11 millions d'euros en moyenne par passage à niveau. Leur nombre n'est pas non plus très important puisqu'à l'échelle du pays, sur un total de plus de 19 000 passages à niveau, RFF a classé depuis longtemps 400 d'entre eux comme « préoccupants » et devant être « supprimés en priorité ». Mais tout préoccupants et à supprimer qu'ils soient, ils disparaissent à raison de quinze seulement chaque année ! Voilà qui mesure le degré de priorité accordé à la vie et à la sécurité des usagers de la route, des trains comme des riverains, par les responsables de la SNCF, de RFF, des services gouvernementaux chargés des routes et de l'aménagement du territoire.

• Le G 8 et l'aide au développement

## Les piranhas et les requins

Les chefs d'État des huit pays les plus riches du monde doivent discuter de l'aide au développement et, en particulier, des aides à apporter pour combattre la misère en Afrique. À ce sujet une partie de la presse, relayant une étude du FMI, affirme qu'il ne sert à rien d'aider l'Afrique puisque, de toute façon, les aides finiraient dans les poches des dictateurs corrompus.

Mais qui a mis en place ces dictateurs, qui servent-ils et qui les corrompt ? Mubutu par exemple, président par la grâce de la CIA, grand ami de Bush père et de Giscard, a régné trente-deux ans sur le Congo, pendant lesquels il aurait amassé cinq milliards de dollars alors que la dette du pays se chiffre à dix milliards. Il était l'ami des gouvernements français, belge et américain, le garant du bon fonctionnement des riches mines du Congo, un acheteur d'armes et de travaux

publics français, le chef d'un État emprunteur (et rembourseur) auprès des banques internationales. De plus, les cinq milliards détournés ont-ils servi à autre chose qu'à acheter des propriétés et des marchandises en Europe et aux USA ? De même l'ex-président de Côte-d'Ivoire, Houphouët-Boigny, ci-devant politicien et bourgeois français, connu pour avoir fait la fortune de sa famille, a fait aussi et surtout celles de Bouygues (chantiers publics, distribution d'eau...) et de Bolloré (ports, chemins de fer, cacao, etc.). Feu le roi Hassan II du Maroc, ami et protégé de la France de père en fils, réputé prendre un pourcentage sur tout ce qui se négociait dans son pays, équipait son aviation chez Dassault, a fait construire une immense mosquée par Bouygues et recevait dans ses palais patrons, politiciens et journalistes français.

Alors oui, les aides au développement, comme les prêts des

grandes banques et toutes les transactions commerciales qui concernent ces pays, transitent par les poches de dictateurs corrompus. Mais la plus grande partie revient immédiatement et directement, sous forme de commandes et de paiement d'intérêts, dans les coffres des grands groupes industriels et financiers. Et la note est finalement payée par les populations, rançonnées par les dictateurs pour payer les usuriers occidentaux.

Naturellement, le FMI ne découvre pas le phénomène puisqu'il l'organise. Mais ni lui ni les membres du G8 ne songent en fait à supprimer les dictatures dans les pays pauvres, et encore moins à améliorer le sort des populations. Ce qui les gêne... un peu, ce n'est pas l'absence de libertés démocratiques dans ces pays, ni la corruption de leurs dirigeants. C'est seulement que ceux-ci ne sont pas toujours assez discrets !

Paul GALOIS



Deux superbes monuments : la grande mosquée de Casablanca érigée par Hassan II et la cathédrale de Yamoussoukro due à Houphouët Boigny. Totalement inutiles aux populations, mais pas à Bouygues qui les a construites.



• Concerts du Live 8

## Misère de la protestation

Samedi dernier, dix concerts géants et gratuits ont eu lieu dans le monde, réunissant des centaines de milliers d'auditeurs et des dizaines de vedettes du show biz. D'après le chanteur Bob Geldof, à l'origine de cette manifestation, d'après Tony Blair et Jack Lang qui l'ont soutenue, il s'agissait de faire pression sur les gouvernements des pays les plus riches pour qu'ils luttent contre la pauvreté, particulièrement en Afrique.

Mais si la misère est terrible

en Afrique, c'est à cause du pillage qu'elle subit depuis des siècles, et sous des formes diverses, de la part des pays les plus riches. Car si la France, l'Angleterre et les USA sont devenus les pays les plus riches, c'est justement parce que, en plus de leur propre prolétariat, ils ont exploité le reste du monde et en particulier l'Afrique. Cela a commencé par la déportation et la mise en esclavage de millions d'Africains, a continué avec la colonisation de tout le continent et cela se pour-

suit aujourd'hui avec la dictature de fait des multinationales. Et pour éradiquer la pauvreté, il suffirait de s'asseoir sur le gazon et d'écouter des groupes de rock ?

Les « altermondialistes » nous avaient habitués depuis quelques années à « combattre » la misère avec des « forums » et des manifestations qui tenaient parfois autant du tourisme que de la contestation. Avec Live 8, on recule encore un peu plus, puisqu'il s'agit maintenant d'adresser des supplications

## Charité bien ordonnée...

Selon le journal *Le Monde*, le coût de l'opération Live 8 a été estimé par Bob Geldof entre 20 et 25 millions de livres, dont 1,6 million reversé en dédommagement à la fondation Prince Charles, qui devait

organiser sa « party » annuelle ce jour-là à Hyde Park et qui a cédé sa place au Live 8.

Eh oui, charité pour charité, entre Sir Bob et Prince Charles, on ne s'oublie pas.

V.P.

chantées, « festives » et de plus en plus vagues aux puissants de ce monde, par l'intermédiaire de la télévision... et qui ont surtout pour mérite d'offrir de bonnes occasions de faire grimper l'audi-

mat de certains médias.

À quand les processions, les encensoirs et les saintes reliques, pour demander qu'il pleuve... de l'aide au développement ?

Paul GALOIS

• Multinationales sans foi ni loi

## Crimes au Nicaragua

Plusieurs centaines de personnes ont marché vers Managua, la capitale du Nicaragua, et elles y campent devant l'Assemblée nationale depuis plus de deux mois. Ce sont des travailleurs des champs de bananes infestés par un pesticide, le Nemagon, qui sont atteints de terribles maladies et dont bon nombre sont en train de mourir.

Le Nemagon fut inventé vers le milieu du siècle précédent aux États-Unis. Il combattait efficacement des organismes qui attaquaient les racines des bananiers. Il favorisait aussi des bananes plus grosses. Et enfin il n'était pas cher. Une aubaine pour les fir-

mes de ce secteur. Dow Chemical fabriqua et commercialisa ce produit, et plusieurs exploitants de bananeraies, dont la Standard Fruit Company, l'utilisèrent abondamment.

Mais, dès 1958, des études sur des animaux de laboratoire montrèrent la toxicité du Nemagon. Ces études restèrent secrètes. Beaucoup plus tard, en 1975, l'agence de protection de l'environnement américaine estima que le produit pouvait être cancérigène. En 1977, les travailleurs qui fabriquaient le produit aux États-Unis étaient souvent frappés de stérilité. En 1979, le Nemagon fut interdit aux États-Unis.

Mais dans le reste du monde

on continua à l'utiliser et à écouter les stocks.

Les pays touchés ont été principalement ceux de l'Amérique centrale, dont le Nicaragua, mais aussi l'Équateur, les États-Unis eux-mêmes, Israël, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, l'Espagne, les Philippines.

Combien y a-t-il de victimes au total ? On l'ignore, des dizaines de milliers sans doute. Rien qu'au Nicaragua on évalue leur nombre à une vingtaine de milliers.

Ces malheureux subissent des affections comme des maladies de peau, de divers organes, des cancers et surtout l'exposition au Nemagon entraîne des malfor-

mations chez les enfants, des déficiences mentales et physiques. Quant aux petits enfants il est probable qu'eux aussi seront infectés, car le poison perturbe les cellules reproductrices.

Les firmes qui ont fabriqué et utilisé ce poison savaient parfaitement ce qu'elles faisaient : il s'agissait de laisser froidement mourir des gens, pour que les profits rentrent.

Exactement comme pour l'utilisation de l'amiante, ici en France (et dans une grande partie du monde).

Finalement le Parlement nicaraguayen, bien trop inféodé aux États-Unis, n'a rien fait, comme s'il ne voyait pas les cen-

taines de malheureux qui campent devant ses portes. Les médias n'en parlent quasiment pas.

En 2002, un tribunal du Nicaragua avait bien condamné trois firmes américaines à payer quelques centaines de millions de dollars à environ un demi-millier de travailleurs. Les firmes en question n'ont jamais payé, n'ont manifestement pas l'intention de le faire, et ne le feront probablement jamais.

Elles laissent derrière elles des dizaines de milliers de vies brisées et un environnement ravagé pour deux siècles peut-être.

Cela s'appelle le capitalisme.

André VICTOR



• **Allemagne**

## Vers un nouveau parti à la gauche du SPD ?

Le vote de défiance qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet au Bundestag, grâce à l'abstention de 148 députés de la majorité gouvernementale, a ouvert la voie à des élections législatives anticipées en Allemagne. C'est à la suite de la défaite électorale de mai dernier dans le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, que le chancelier social-démocrate Gerhard Schröder a décidé d'organiser un nouveau scrutin en septembre prochain.

Reste bien sûr au président de la République, Horst Köhler, à dissoudre le Parlement. Mais pour tous les partis politiques, la campagne électorale est déjà engagée.

Le Parti Social-Démocrate (SPD) espère que, en dépit de la politique antiouvrière qu'il a menée depuis sept ans qu'il est au pouvoir, l'électorat populaire votera malgré tout pour lui, afin

d'empêcher « le retour de la droite ». Mais rien ne dit que la manœuvre réussisse. D'autant qu'en peu de temps, l'alliance électorale qui se dessine entre le PDS, Parti du Socialisme Démocratique, et la WASG, l'Alternative Électorale – Travail et Justice Sociale, semble avoir trouvé un certain crédit.

Le PDS est l'héritier de l'ancien parti dominant en Allemagne de l'Est. Il s'est transformé en un parti social-démocrate bis en conservant une influence électorale non négligeable dans l'Est du pays. Il participe, avec le SPD, au gouvernement de certains Länder et y cautionne, en particulier à Berlin, une politique d'austérité contre les classes populaires guère différente de celle qui est appliquée à l'échelle nationale. Il a promis, afin d'effacer les derniers stigmates de son passé, de se transformer en « Parti de Gauche ».

Quant à la WASG, c'est une

nouvelle formation créée à partir de 2004 par un certain nombre de responsables syndicaux, social-démocrates ou altermondialistes en rupture de ban avec le SPD. Elle se veut l'expression électorale du mécontentement qui existe dans le monde du travail envers le SPD. Mais elle n'entend nullement bouleverser l'ordre capitaliste et se contente de réclamer des « réformes sociales ». Elle vient de se trouver une tête de liste connue en la personne d'Oskar Lafontaine. Ancien ministre-président de la Sarre, ancien président du SPD, ancien ministre des Finances du gouvernement Schröder, il s'était mis en réserve, depuis plusieurs années, pour incarner une éventuelle solution de rechange à la direction de Schröder.

Autant dire que le futur parti (une fusion est envisagée entre le PDS et la WASG d'ici à deux ans) n'est nullement l'expression d'une radicalisation, sur la

gauche, d'une fraction de la social-démocratie. Son objectif politique se résume à vouloir occuper l'espace électorale que le SPD, qui a tellement évolué vers la droite, a peut-être libéré.

Il reste que, pour la première fois depuis longtemps, une partie du monde du travail, écoeuré par la politique menée par le SPD, et convaincu que ce dernier n'a aucune chance contre la droite, envisage de voter pour un parti que tous les médias classent comme plus à gauche sur l'échiquier politique. C'est ce qu'indiquent tous les sondages qui créditent le Parti de Gauche de 7 %, 9 % voire, tout récemment, de 11 %. Si ces scores sont confirmés lors du scrutin, cela représenterait évidemment un petit événement dans le paysage politique allemand, où le SPD dispose depuis des décennies, d'une position hégémonique dans l'électorat populaire et ouvrier. Et ce serait évidemment préféré

à une progression importante de l'extrême droite, comme cela a été le cas lors des élections régionales de Saxe en septembre 2004, où les candidats néonazis ont recueilli 9,2 % des suffrages.

Mais pour les salariés, pour les chômeurs, le problème essentiel ne se résoudra pas au Parlement. Car, quel que soit le résultat des élections, si c'est la CDU qui l'emporte, comme c'est probable, ou si le SPD demeure au pouvoir, la situation du monde du travail va s'aggraver. Pour imposer leur droit à vivre et à travailler dignement, les travailleurs ne pourront faire l'économie d'une contre-offensive, dans les entreprises et dans la rue. Et ce qu'il faut souhaiter, c'est que, au-delà du mécontentement qui existe envers le SPD, une fraction au moins des travailleurs en prenne conscience et retrouve confiance dans la force collective qu'ils représentent.

Henri MARNIER

• **USA**

## Le premier médicament « pour les Noirs » autorisé

La Food and Drug Administration (FDA), l'agence américaine du médicament, vient de donner le feu vert, le 23 juin dernier, à la mise sur le marché du premier médicament destiné exclusivement aux Noirs américains ! Selon une étude parue récemment dans le *New England Journal of Medicine*, le BiDil (pour bi-dilatateurs) réduirait significativement les risques de décès des patients afro-américains atteints d'insuffisance cardiaque avancée.

Pourtant, jusqu'en 1997, la FDA avait recalé ce médicament, considérant que les résultats cliniques étaient peu concluants. Cela faisait plus de 30 ans que l'inventeur du BiDil, le docteur Jay Cohn, défendait son médicament mais sans du tout prétendre que son remède était plus efficace chez les Noirs que chez les Blancs. C'est alors qu'il eut l'idée de se servir d'un tout nouveau texte de loi (voté en novembre 1997) qui, en matière d'essais cliniques, instaurait une « action positive en faveur des minorités ». En se replongeant dans ses dossiers, l'inventeur du BiDil se convainquit qu'il y avait une différence de réponse au traitement de

l'insuffisance cardiaque entre les Blancs caucasiens et les Noirs afro-américains, ces derniers étant d'après lui de meilleurs répondeurs au BiDil. Du point de vue scientifique, ce concept de « Blanc caucasien » est aussi vide de sens que celui de « Noirs afro-américains », ou que celui de « race » humaine en général.

Il est par contre possible que statistiquement, pour des raisons génétiques, ou pour des raisons de niveau et de mode de vie, de qualité de l'alimentation, les populations d'origine africaine et celles d'origine européenne ne soient pas touchées de la même manière par certaines pathologies, ou pas sensibles de la même manière à certains traitements.

Mais de là à parler de médicaments pour « Noirs », il y a un fossé.

Mais la soif du profit n'a que faire des réalités scientifiques. NitroMed, une jeune firme de biotechnologie cotée en Bourse, s'en mêla. Elle débloqua 66 millions de dollars et réussit à convaincre l'association des cardiologues noirs (ABC) de co-organiser les tests du médicament BiDil sur des Noirs en lui versant 200 000 dollars. Le

23 juin 2005, la FDA accorda son autorisation pour le traitement de l'insuffisance cardiaque des Noirs américains. Il se trouve que deux brevets ont été déposés sur le BiDil. Le premier, généraliste, expire en... 2007. Le second, pour les Noirs, expire en... 2020, soit treize ans plus tard. De quoi empocher pendant des années les profits générés par l'exploitation d'un produit dont l'autorisation de mise sur le marché repose sur une absurdité, celle de l'existence de races au sein de l'espèce humaine !

Un juriste spécialiste de bioéthique dans une université du Minnesota rappelle que « lorsque des médicaments sont testés auprès d'un échantillon de Blancs, on ne les appelle pas des médicaments pour les Blancs. On assume qu'ils marcheront pour les Noirs. Le message ici, c'est que les Blancs peuvent représenter tout le monde, mais pas les Noirs ».

Après les « médecines douces », voilà donc les médicaments « ethniques ». Décidément, on n'arrête pas le progrès... Surtout pas la course au profit !

Maud NATHAN

• **Sida**

## La campagne de l'OMS dans les pays pauvres prend du retard

L'OMS (Organisation mondiale de la Santé) avait comme objectif de parvenir, à la fin de 2005, à ce que 3 millions de malades du sida soient sous traitement dans les pays pauvres. C'est déjà bien modeste puisque ce sont 6 millions de personnes qui ont un besoin urgent de traitement. Mais à six mois de l'échéance, on est encore bien loin du compte puisque seuls 930 000 patients sont traités dans les pays pauvres, c'est-à-dire trois fois moins que l'objectif fixé !

L'Afrique, qui concentre les deux tiers des 40 millions de personnes contaminées par le virus du sida, est donc le continent le plus touché. 2,3 millions habitants de l'Afrique subsaharienne sont morts du sida pour la seule année 2004 soit, en terme de nombre de victimes, l'équivalent d'un tsunami par mois ! Les raisons qui expliquent cette catastrophe annoncée de longue date sont tristement banales : manque de personnel qualifié, manque de moyens pour payer le personnel et les médicaments, manque d'infrastructures, manque de volonté politique de la part des

gouvernements, en premier lieu ceux des pays riches.

Le plus scandaleux, c'est que des pays riches comme les États-Unis tentent par tous les moyens de limiter la production des antirétroviraux génériques en interdisant que les brevets de fabrication passent dans le domaine public afin de préserver la marge de profit de leurs trusts pharmaceutiques. C'est le cas du Kalétra, médicament antirétroviral fabriqué par la firme américaine Abbott, vendu à un prix prohibitif mais pour l'instant toujours interdit de copie. L'Onusida estime « qu'un montant de 18 milliards de dollars de plus par rapport aux fonds annoncés est nécessaire pour financer la lutte dans le monde pour ces trois prochaines années ». Mais alors qu'il manque encore deux milliards sur les quatre nécessaires pour arriver à trois millions de patients traités... les États-Unis dépensent, à titre de comparaison, près de six milliards de dollars, chaque mois, pour la guerre en Irak depuis le début de leur intervention dans ce pays.

M. N.

## • Rapport de la Cimade sur les centres de rétention

# Un constat accablant

Le mercredi 29 juin dernier, la Cimade, association humanitaire d'obédience protestante, a rendu public son rapport annuel sur les centres de rétention administrative (CRA) pour les étrangers en situation irrégulière.

Seule organisation autorisée à intervenir dans la quasi-totalité de la vingtaine de CRA en France, la Cimade y dénonce les effets de la loi de novembre 2003 – notamment le passage de 12 à 32 jours de la durée maximale de rétention ainsi que les conséquences de la « politique du chiffre » menée par de Villepin et Sarkozy, qui se sont succédé au ministère de l'Intérieur depuis 2002. Alors que de Villepin avait fixé l'objectif de 20 000 reconduites à la frontière de personnes en situation irrégulière, Sarkozy, de retour au ministère de l'Intérieur, l'a élevé à 23 000, soit 8 000 de plus qu'en 2004.

La mise en œuvre pratique de cette politique se révèle dramatique pour les immigrés en situation irrégulière : depuis les opérations spectaculaires et les arrestations massives dans certains quartiers jusqu'à l'entassement dans les centres de rétention, sans compter la surcharge de travail qui entraîne l'examen superficiel et expéditif des situations individuelles et donc forcément des erreurs. « *Les locaux sont pleins à craquer, la violence permanente, les conditions de vie absolument indignes* » dénonce le secrétaire général de la Cimade.

Le ministère de l'Intérieur s'était engagé début 2004 à limiter les centres à 100 places au maximum. Mais le décret d'application du 30 mai dernier prévoit des centres de 140 places. Cela ne peut qu'aggraver les conditions de vie et accentuer la déshumanisation de ces lieux. Au point que les responsables de l'association s'interrogent : « *Faut-il encore parler de rétention ou n'est-il pas temps de dire clairement que nous assistons à l'apparition de véritables camps ?* »

Ce même décret en date du 30 mai prévoit également la création de centres destinés à recevoir des familles. Cela veut dire que le nombre d'enfants placés en rétention va augmenter.

Même si le ministère de l'Intérieur promet d'investir une somme de 76 millions d'euros – dont 45 millions en 2005 – pour augmenter les capacités d'accueil dans les CRA, les conditions de vie des personnes détenues ne risquent pas de s'améliorer dans les mois à venir puisque, toujours d'après le même décret, la mise aux normes des lieux de rétention est reportée de deux ans supplémentaires.

Enfin une nouvelle disposition oblige les demandeurs d'asile placés en CRA à payer eux-mêmes les interprètes dont ils ont besoin pour rédiger en français leur demande et remplir le formulaire de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ce qui revient à interdire les demandes d'asile aux non francophones.

Violences, mépris, humiliations, dénis de justice, telles sont les faveurs que réserve la soi-disant patrie des droits de l'homme aux immigrés en situation irrégulière.

Maud NATHAN

## • Maisons-Alfort (Val-de-Marne)

# Victoire des locataires, annulation de la hausse des loyers

Au bout de deux mois et demi de mobilisation, les locataires de la cité HLM Louis-Pergaud à Maisons-Alfort ont obtenu l'annulation de la hausse de 2,5 % des loyers, initialement prévue pour le 31 juillet 2005, alors que des augmentations de 2 à 3 % ont déjà eu lieu en janvier dernier.

Ils ont obtenu aussi l'assurance que les travaux allaient avoir lieu permettant la réparation du circuit de chauffage et d'eau chaude avant l'hiver prochain, ainsi que la garantie que le remplacement des fenêtres et le ravalement prévu dans les prochaines années auront lieu sans augmentation de loyers.

C'est donc une victoire pour le mouvement engagé par les locataires depuis le 19 avril. Elle

est entièrement due à la mobilisation, l'organisation et la détermination des locataires de cette cité de 206 logements de La Lutèce, filiale du groupe OCIL. Après avoir constaté, lors d'une rencontre orageuse le 1<sup>er</sup> juin, le mépris et la surdité des représentants de La Lutèce, les locataires ont mis la pression maximum : ils ont alerté l'opinion populaire de Maisons-Alfort en distribuant des tracts, en allant discuter avec les locataires d'autres cités. Des articles sont parus dans la presse, TF1 est venu faire un reportage sur la cité.

Le mouvement s'est étendu à une autre cité Lutèce, où les locataires ont commencé aussi à s'organiser. Des locataires et amicales ont aussi pris contact avec le comité, car eux aussi subissent des hausses avoisinant

les 4,8 %.

C'est aussi ce dynamisme et le risque de contagion qui a fait reculer La Lutèce et mis la pression sur le maire UMP de la ville, Michel Herbillon. Celui-ci est venu annoncer la bonne nouvelle le 1<sup>er</sup> juillet devant 52 locataires comme étant le résultat de son action. Mais les locataires ne sont pas dupes, ils savent que cette victoire est le fruit de leur mobilisation. En effet, sur 206 logements, ce sont plus de 100 locataires différents qui ont participé à des assemblées, réunions, et répondu à des questionnaires.

Enfin pendant deux mois et demi, les 40 membres du comité chargé depuis l'assemblée du 19 avril d'organiser la lutte ont été le fer de lance de cette mobilisation. Ils se sont réunis chaque semaine,

ont rédigé, photocopié, distribué des tracts, des comptes rendus, pris des photos, contacté la presse, pris la parole dans d'autres assemblées de locataires, bref ont milité pendant deux mois et demi et renversé le rapport de force. Fort du soutien des locataires, la détermination du comité a été payante, vis-à-vis de La Lutèce et du maire.

Il reste à vérifier que les engagements seront bien tenus, à régler bon nombre de situations individuelles et à rester vigilant pour l'avenir.

Mais dès le lendemain de son annonce, la victoire a été fêtée par un repas des locataires en bas de l'immeuble. Inutile de dire que la fraternité et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

Correspondant local

## • Déficits publics

### Les vases communicants

La Cour des comptes a relevé que les factures impayées par l'État s'élevaient à 3,8 milliards d'euros. Une bonne partie d'entre elles finiront par être payées mais avec des intérêts de retard. Ainsi, le ministère de la Défense a payé 28,5 millions d'euros d'intérêts moratoires en 2004, 8 millions de plus qu'en 2003, qui sont allés dans les poches de ses fournisseurs.

Les seuls créanciers auxquels l'État ne verse pas d'intérêts de retard sont les créanciers publics. Le ministère de l'Emploi, qui devait 468 millions à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, ne lui a pas payé un sou d'intérêt.

Et parfois, il ne paye rien du tout. Ainsi, on vient de « découvrir » qu'au déficit de 11 milliards d'euros du régime général de la Sécurité sociale s'ajoutaient 8 milliards d'euros de déficit du Fonds de solidarité vieillesse et de celui des retraites des exploitants agricoles. Cette « découverte » n'en est pas une et n'est certainement pas la dernière ! Le procédé est partout le même : l'État ne paye pas ce qu'il doit.

Ainsi, jusqu'à fin 2004, la caisse des exploitants agricoles, le BAPSA, recevait de l'État une subvention destinée à équilibrer son budget. Le BAPSA a disparu et la subvention avec.

Quant au Fonds de solidarité vieillesse, chargé de verser certaines prestations, comme le minimum vieillesse, pour le compte de l'État, son déficit se monte à 1,9 milliard pour cette seule année, car l'État ne lui verse pas ce qu'il lui doit.

Une façon d'alléger son déficit au détriment de celui de la Sécurité sociale.

Sylvie MARÉCHAL

## • Discrimination contre les locataires étrangers

# Les coupables n'ont même pas besoin de courir

Un procès a actuellement lieu à Toulouse, qui met en cause les pratiques discriminatoires d'une agence immobilière. Lorsqu'un propriétaire de logement précisait à l'agence qu'il ne souhaitait pas de locataire « étranger », l'agence le notait consciencieusement sur ses fiches. Selon elle, elle agissait ainsi pour rendre service aux « étrangers » à la recherche d'un toit en leur évitant de visiter des logements que leurs propriétaires auraient de toute façon refusé de leur louer. C'est évidemment un argument plus

présentable que de dire que le « service » était rendu par l'agence aux propriétaires racistes.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là : sans doute dans l'espoir de se dédouaner, l'agence immobilière a fourni à la police la liste des 250 propriétaires en

cause. Les donneurs d'ordre étaient donc livrés sur un plateau à la justice qui allait pouvoir les poursuivre... mais voilà, une telle enquête aurait été « trop lourde et trop difficile » selon le commissaire divisionnaire responsable de l'affaire.

Face à la justice, il est une fois de plus confirmé qu'il vaut mieux être un propriétaire blanc qu'un modeste travailleur immigré. Et personne ne poursuivra ce commissaire pour encouragement à la discrimination raciale.

Etienne PERROT

• Immigrés clandestins

# L'Europe va « mutualiser » ses expulsions par charters

Les ministres de l'Intérieur des cinq principaux pays de l'Union européenne – France, Italie, Espagne, Grande-Bretagne et Allemagne – réunis à Évian dans le cadre du « G5 » sur la sécurité, ont décidé de mettre en commun leurs expulsions d'immigrés clandestins, en particulier en affrétant conjointement des charters qui feront le tour des capitales européennes pour regrouper les clandestins d'un même pays...

C'est le ministre espagnol de l'Intérieur, le socialiste José Antonio Alonso, qui a fait cette proposition, dictée d'après lui par des considérations techniques. Et Sarkozy a évidemment approuvé cette mesure : « Ces reconduites aux frontières sont des procédures lourdes, nous avons donc décidé de les faire ensemble ».

En fait, cette pratique n'est pas une nouveauté, puisque dans le passé, la France, lors du premier passage de Sarkozy au



Deux femmes en pleurs arrivent à l'aéroport d'Abidjan après leur expulsion de France en mars

ministère de l'Intérieur, avait affrété des avions en commun, en coopération parfois avec l'Espagne, parfois avec la Grande-Bretagne. Mais les ministres du G5 ont décidé de franchir un grand pas en passant du système d'accords bilatéraux à une politique commune. *Le Figaro* se félicitait de cet accord : « Les vols en commun incarnent une nouvelle

politique européenne ».

Et pour enfoncer le clou de cette Europe en marche, les ministres de l'Intérieur du G5 ont décidé de sanctionner les pays qui ne jouent pas le jeu dans ces rapatriements forcés. Avec pour sanction... la diminution du nombre des visas accordés par ces cinq pays européens. Ainsi les ressortissants du Cameroun, de l'Inde, du

Pakistan, du Maroc, de la Tunisie, de la Côte-d'Ivoire et du Congo, désirant venir en Europe pour voir leurs familles en tant que touristes, risquent d'avoir encore plus de difficultés à obtenir leur visa. Et elles étaient déjà bien difficilement surmontables.

L'Europe en marche augmente la hauteur de ses barbelés.

Bertrand GORDES

## Non à l'expulsion de Mopango Bomolo !

Mopango Bomolo n'a pas été expulsé au Congo comme prévu, à la fin de la semaine dernière, grâce aux manifestations et à l'action des organisations qui ont pris sa défense et réussi à prouver un vice de procédure lorsque, sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière, il a été emmené dans la zone de rétention de Roissy, mardi 28 juin.

Car les manifestations se sont succédé malgré les pro-

messes, jamais tenues, de la préfecture de l'Aube qui prétendait qu'il n'y avait pas urgence, que tout pouvait encore se régler, alors même que l'expulsion était déjà décidée. Manifestation aussi devant la mairie de Troyes qui a permis de le faire savoir à Baroin, ministre de l'Outre-mer et maire de Troyes, alors qu'il se rendait au conseil municipal. Il ne pourra plus prétendre ne pas

être au courant.

Bomolo avait fui le Congo où il avait été emprisonné parce qu'il militait dans le parti UDPS, opposant au président Kabila. Arrivé en France en septembre 2000, il a fondé ici une famille et il a eu trois enfants. Il est donc aujourd'hui à nouveau en liberté mais assigné à résidence car toujours sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière.

Le préfet de l'Aube est tout

à fait dans la ligne de Sarkozy qui fait du Le Pen en proclamant sa volonté de faire la guerre à tous ceux qu'on appelle les sans-papiers, des travailleurs étrangers qui bien souvent travaillent et vivent dans ce pays depuis des années.

Les manifestations continuent pour qu'un mauvais coup ne puisse être perpétré pendant les vacances.

Correspondant local

• Vatech-JST –Lyon

# Après la signature d'un accord antisocial, la température monte

Un accord supprimant une bonne partie des JRTT, aggravant la modulation des horaires et la flexibilité, a été signé par la CGC et l'UNSA malgré l'opposition incontestable d'une grande partie des travailleurs de l'usine.

Le blocage des salaires depuis 1998 et la suppression du tiers des effectifs ces deux dernières années n'ont pas suffi aux patrons. Ils veulent en plus augmenter le temps de travail et la flexibilité, sans la moindre compensation, pour les 300 travailleurs qui restent. Un accord inique est en « discussion » depuis le mois de mars,

malgré les protestations et débrayages des ouvriers. La direction a organisé un premier référendum sur ce texte. Et malgré le chantage répété sur l'avenir de l'usine, 60 % du personnel a voté « NON » à tous ces reculs sociaux. Mais la direction, qui ne respecte la démocratie que lorsque ça l'arrange, a continué à vouloir imposer ses mauvais coups provoquant l'indignation des travailleurs. Un deuxième vote a alors été organisé avec encore davantage de chantage, mais cela a occasionné un arrêt massif de travail et finalement un nouveau « NON ». Il s'est

cependant trouvé deux syndicats, UNSA et CGC, pour annoncer qu'ils allaient quand même signer le 27 juillet. Ce lundi-là les ouvriers, à l'appel des syndicats CGT et CFDT, ont massivement cessé le travail. Ils sont allés bruyamment interpellé la direction et les syndicalistes qui voulaient signer. Mais le soir même, la direction envoyait à la presse locale un communiqué annonçant que son accord avait été signé par les deux syndicats.

Les ouvriers sont révoltés par cet accord qui, entre autres, supprime près de la moitié des JRTT, oblige à venir travailler

dans certains cas les samedis, les dimanches et jours fériés. Ils sont aussi écoeurés par la trahison de certains de leurs représentants. Mais rien n'est fini car, en plus, la direction, forte de son succès, en a rajouté une couche en annonçant qu'il serait totalement interdit d'aller aux appareils à boissons et de fumer pendant les heures de travail à partir du lundi 4 juillet.

Du coup, pour les ouvriers, l'écoeurement cède à nouveau la place à la colère et la première semaine de juillet risque d'être vraiment chaude.

Correspondant LO

• Perpignan

# Aides à domicile et emplois menacés

Le 3 mai 2005, le tribunal de grande instance de Perpignan a prononcé la mise en redressement judiciaire de l'association Domicile Action 66, déjà sous surveillance depuis deux ans pour cause de difficultés financières.

Association selon la loi de 1901 située à Perpignan, celle-ci emploie 85 salariés qui font pour la plupart de l'aide à domicile.

Les donneurs d'ordre et financeurs que sont la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) et le Conseil général renvoient la responsabilité des difficultés de trésorerie que connaît l'association sur ses gestionnaires et... ses salariés.

Les salariés se mobilisent pour défendre leurs emplois menacés, et aussi pour que leur travail, dont l'utilité sociale est évidente, ne soit pas sacrifié sur l'autel de la rentabilité. Ils ont ainsi multiplié ces dernières semaines leurs apparitions publiques à l'occasion des diverses journées d'action, en débrayant largement à chaque fois, et ils ont noué des contacts avec d'autres travailleurs du secteur de l'action sociale.

Aujourd'hui, l'administrateur judiciaire et la direction tentent de nous rassurer... avec le plan Borloo, qui viendrait à point nommé pour sauver l'association !

Ils mettent ainsi en avant le bénéfice que l'association pourrait tirer en tant qu'employeur et prestataire de service du fameux « Chèque-Emploi-SERVICE-Universel » (CESU), et surtout... des exonérations de charges partielles ou totales qui l'accompagnent. Autrement dit, la solution viendrait des nouveaux cadeaux faits aux employeurs, qu'il s'agisse de particuliers ou des entreprises et associations du secteur...

Mais la mise en place de ce CESU favoriserait et accélérerait la remise en cause des statuts des personnels du secteur de l'aide à domicile et aggraverait leurs conditions de travail : plus de flexibilité et de « mobilité », temps partiels imposés, moindre reconnaissance du travail de nuit, en attendant une probable privatisation totale de ces services qui dépendent encore en grande partie des collectivités ou d'associations à but non lucratif.

Alors pour sauver leurs emplois et leur travail, les salariés de Domicile Action 66 devront rester mobilisés, comme ils l'ont été depuis deux mois.

Correspondant local

## • Arkema et l'amiante

### Marche à suivre pour contrer les plaintes des travailleurs

Arkema, une société créée par Total au sein de son pôle chimie, a édité en janvier dernier un texte de vingt pages pour les directions locales, leur indiquant la marche à suivre en cas de plainte de salariés malades de l'amiante pour « faute inexcusable » de leur employeur, Total.

La « problématique Arkema » est simple : c'est une question d'argent. « Le coût d'une maladie professionnelle peut aller de 98 000 à 200 000 euros (hors tarification accidents du travail-maladie professionnelle). Or on compte actuellement 258 dossiers en cours au sein de la société Arkema. Ce coût est susceptible d'évoluer en fonction du montant des condamnations prononcées. Les sommes en jeu sont donc considérables. Une

réponse énergique des responsables sociaux est en conséquence nécessaire, et cela d'autant plus que le nombre de demandes en réparation formées par les salariés ou anciens salariés de la société au titre des maladies professionnelles amiante ne cesse de croître. » « L'objectif est (...) aussi et surtout d'arriver à bloquer l'éventuelle imputation ultérieure des conséquences financières de la faute inexcusable. »

En conséquence, chaque direction locale devra, après le dépôt du dossier par le salarié auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie, rédiger une lettre de réserve : « Dans les cas où il est absolument évident que le salarié a été réellement exposé au sein d'Arkema à un risque pouvant déclencher une

maladie professionnelle, et même lorsque le salarié a effectué l'intégralité de sa carrière professionnelle à Arkema, une lettre de réserve sera également rédigée. En effet la Caisse sera alors tenue de procéder à une enquête contradictoire, ce qui pourra éventuellement nous permettre d'invoquer le non-respect du principe du contradictoire. » Suivent le détail des objections à présenter dans la lettre de réserve et cette note très significative : « Dans l'hypothèse où nous n'aurions que très peu d'arguments à soulever dans la lettre de réserve, et où le certificat médical initial ne nous aurait pas été communiqué, nous ne l'exigerons pas dans la lettre de réserve, pour pouvoir ensuite invoquer comme argument l'absence de communication de cette pièce. »

Et pour éclairer encore un peu plus la froideur cynique avec laquelle cette société s'oppose aux plaintes des travailleurs qu'elle a empoisonnés, elle va jusqu'à écrire : « Il est important de préciser qu'il n'y a aucun état d'âme à avoir vis-à-vis du salarié : en effet une telle décision (du tribunal des affaires sociales, favorable à Arkema) n'a aucune incidence sur la décision de la CPALM à l'égard des prestations servies à la victime ou à ses ayants droit. »

Ces patrons ont utilisé l'amiante pour gagner de l'argent, en faisant courir tous les risques aux travailleurs. Et ils continuent, devant ce drame qui fait dix morts par jour dans le pays, à ne penser qu'à leur fric.

Correspondant local

## • Dunkerque

### Les ex-dockers victimes de l'amiante se mobilisent de nouveau

Dimanche 19 juin, les ex-dockers de Dunkerque qui avaient fait la grève de la faim pour obtenir un calcul d'indemnité amiante conforme à la loi, ont fait le point de leur action devant cent vingt travailleurs.

Le long combat des anciens dockers pour faire reconnaître leur droit montre comment l'État n'hésite pas à revenir sur ses lois ou sa parole, quand il s'agit de droits des travailleurs. La loi de juillet 2000 dit qu'en cas d'activité salariée discontinue, l'allocation de cessation

progressive d'activité amiante est calculée sur la base de 365 jours travaillés, en prenant en compte un temps plus long qu'une année. Mais une lettre ministérielle de janvier 2001 établit, elle, qu'il s'agit de la moyenne des douze derniers mois travaillés. Et c'est cette lettre ministérielle qui a été appliquée, entraînant un important manque à gagner pour les victimes.

La grève de la faim de mai dernier s'est terminée sur un protocole d'accord qui établissait que la situation des anciens

dockers concernés (80 actuellement, sur un total maximum de 275 d'ici 2014) serait examinée par une commission réunissant les ex-dockers et leurs soutiens (UL-CGT, Ardeva) et les services de l'État concernés (DDTE, CRAM, Port autonome, médiateur de la République). Dès ce moment, le sous-préfet, qui a présidé au protocole d'accord, a soigneusement exonéré les patrons de toute responsabilité et même de toute présence, eux qui sont responsables des maladies et des morts. Au cours des réunions, les représentants des

différents services ont parlé de plusieurs systèmes possibles de calcul, tout en ne fournissant aucun chiffre. Ils ont accepté une date butoir et ils ne la respectent pas... Bref, s'ils ont signé un texte, c'est pour l'appliquer le moins possible et pour essayer de dissuader les ex-dockers.

L'affluence à la réunion du 19 juin montre que ceux-ci ne se laisseront pas décourager si facilement. Et les prochains jours le montreront sans doute encore plus !

## • Amiante dans des entreprises de Cherbourg

### Les victimes veulent faire condamner les coupables

Mercredi 29 juin, plusieurs centaines de personnes ont participé à un rassemblement devant le tribunal de grande instance de Cherbourg, puis manifesté dans la ville pour dénoncer le scandale de l'amiante, à l'appel des syndicats et de l'Ardeva (Association des victimes de l'amiante, association qui se bat depuis des années pour faire reconnaître la responsabilité des employeurs dans le scandale de l'amiante). Au même moment, dix familles de victimes déposaient une plainte pénale collective.

Jusqu'ici, à Cherbourg, les victimes de l'amiante et leurs familles engageaient des procédures civiles. Elles pouvaient ainsi arriver à faire reconnaître par le tribunal spécialisé la faute inexcusable de l'employeur, ce qui leur permettait alors d'obtenir le droit à une indemnisation.

Les procédures pénales, elles, ne visent pas à obtenir une indemnisation, mais à faire condamner les coupables.

Sur l'agglomération de Cherbourg, 12 000 personnes auraient au total été exposées à

l'amiante. Petites et grandes entreprises de la construction navale ont eu recours à ce matériau jusqu'à un passé très récent, qu'il s'agisse de chantiers privés, comme les Constructions Mécaniques de Normandie, ou bien d'État, comme l'Arsenal. Depuis longtemps les risques étaient connus. Mais ce n'est qu'au milieu des années 1990 que la direction a officiellement mis fin à son utilisation. Et si 1998 a été baptisée « année zéro amiante », depuis il se passe rarement quelques mois sans que des travailleurs ne soient confrontés à

l'amiante dans les locaux, les machines (les postes à souder, par exemple), ou bien les bateaux à réviser ou à démanteler.

En déposant leur plainte ce mercredi 29 juin, les victimes de Cherbourg entendaient aussi marquer leur solidarité avec les victimes et les veuves de Dunkerque, qui organisaient le même jour une marche de protestation contre le refus par les instances judiciaires de poursuivre justement les plaintes au pénal qui avaient été introduites là-bas.

Correspondant local

## • Total et l'insécurité permanente

### Un accident passé sous silence

Le 24 juin dernier, un accident s'est produit à l'usine de pétrochimie Total Petrochemicals France de Carling, en Moselle, entraînant l'émission de 6 tonnes de styrène, un hydrocarbure volatil et explosif.

En quelques minutes, le nuage toxique a atteint la ville de L'Hôpital, provoquant maux de tête, difficultés respiratoires et irritations des yeux. Une douzaine de personnes auraient été hospitalisées. Des habitants d'un village allemand situé à proximité ont été victimes des mêmes symptômes.

Les systèmes de sécurité de cette usine pourtant classée Seveso 2, donc particulièrement dangereuse, se sont révélés défectueux (le groupe électrique de secours ne se serait pas mis en marche après une panne de courant). Mais le plus choquant a été l'attitude de la direction de l'entreprise qui n'a pas averti les autorités de l'accident, empêchant ainsi le déclenchement du plan de secours prévu pour les sites Seveso 2. Et ce n'est que plusieurs jours après l'accident qu'elle a accepté de reconnaître sa responsabilité dans les problèmes de santé des habitants.

Encore a-t-il fallu pour cela que la population exprime sa colère. Une manifestation d'une centaine de personnes a été organisée à L'Hôpital pour réclamer « le droit à la sécurité et à l'information ».

Le directeur du site a reconnu avoir eu une communication « plus que défailante » et avoir « sous-estimé certains risques... » C'est le moins qu'on puisse dire ! Mais, pour Total, ce n'est pas la première fois que la sécurité est « sous-estimée » : on se souvient de l'explosion d'AZF à Toulouse et du naufrage de l'Erika, pour ne citer que ces catastrophes. À chaque fois, ce qui est en cause, c'est la politique de Total qui privilégie les profits de ses actionnaires aux dépens de la sécurité des travailleurs et des habitants.

Marc RÉMY

• Sédiver – Saint-Yorre (Allier)

# Les verriers contre la fermeture de leur usine occupée par... les CRS

Vendredi 1<sup>er</sup> juillet, les travailleurs de l'usine Sédiver, avec leur famille et la population, un bon millier de personnes, ont manifesté une fois de plus dans les rues de Saint-Yorre, petite ville proche de Vichy.

Cette fois, c'était pour protester contre la présence policière dans leur usine et aux alentours de celle-ci.

C'est que, depuis jeudi 30 juin dès l'aube, deux cents CRS, gardes mobiles et gendarmes occupent à nouveau Sédiver, cette usine qui produit des isolateurs électriques et que la direction voudrait vider et fermer depuis longtemps.

Cela s'était déjà produit au mois de janvier quand le même préfet – plus que complaisant envers le patron – avait envoyé les CRS occuper l'usine et faire évacuer le personnel. C'était alors pour faire place nette aux déménageurs venus de Suisse avec d'énormes camions pour emporter une partie du stock des 10 000 tonnes d'isolateurs.

Depuis un an et demi, malgré toutes les manœuvres cyniques de la direction et son chantage permanent aux licenciements, avec le soutien de l'appareil d'État, préfet, juges et ministres, les ouvriers ont tenu bon et ont réussi à maintenir l'usine en activité.

Pour illustrer l'arrogance du patron de Seves, la société italienne qui a racheté Sédiver, rappelons son chantage scandaleux : « *Je conserve 150 salariés sur les 286, à condition qu'ils acceptent 30 % de baisse de salaire et que l'État accorde une aide de six millions.* » Ou encore des propositions de reclassement comme à cette ouvrière qui s'est vu proposer un poste en Chine à 200 euros par mois !

Du côté de la justice, ce n'est

pas mieux. Le tribunal de grande instance de Cusset a refusé d'accorder un sursis pour maintenir l'activité du four, symbole de la vie de l'usine. Ce four dont l'arrêt était programmé pour le lundi 4 juillet. Et la Cour d'appel de Riom vient, elle aussi, de confirmer l'ordre d'arrêter le four, en plein accord avec le préfet, sous prétexte de « sécuriser l'usine » !

Ce préfet a d'ailleurs publié un communiqué proclamant sans détour son soutien total au patron : « *Conformément à la décision de justice du 23 juin, le concours de la force publique a été accordé au groupe Seves, en réponse à sa demande, pour assurer la sécurisation du site...* »

Concernant les élus et les responsables politiques, les travailleurs de Sédiver ont multiplié les démarches. Mais les représentants de l'État, à part quelques mots compatissants,

n'ont rien voulu faire, ni prendre d'engagements, sauf en faveur du patron.

Ainsi Sarkozy, venu en coup de vent, a assorti des actes à ses paroles de cow-boy : cela s'est traduit par un contrat de site de 32 millions d'euros pour la région de Vichy, c'est-à-dire par des subventions supplémentaires pour les patrons qui viendraient s'installer. Mais pour les salariés menacés de licenciement, zéro !

Dernier exemple en date : le rendez-vous du samedi 2 juillet entre Brice Hortefeux – tout récent ministre des Collectivités territoriales, conseiller régional d'Auvergne, député européen et l'un des principaux conseillers de Sarkozy – et l'intersyndicale et les maires des communes où vivent les salariés de Sédiver. Sans surprise, cette entrevue n'a rien donné. Le ministre a daigné écouter les revendications

exprimées par les syndicalistes : en priorité le retrait des forces de l'ordre de l'usine et des alentours et un délai de six mois pour reporter l'extinction du four, le temps de retrouver peut-être un repreneur. Réponse du ministre : on peut compter sur lui pour en faire part... au gouvernement ! Mais il n'est pas question de s'opposer au patron qui veut fermer une usine sans se soucier des conséquences pour des centaines de travailleurs, leur famille et la région.

Si les travailleurs de Sédiver sont toujours là, c'est bien grâce à leur lutte, à leur mobilisation permanente, à leur volonté de ne pas se laisser jeter dehors. Ce qui leur a gagné l'estime et le soutien des travailleurs de la ville et de la région qui sont maintes fois venus manifester à leurs côtés.

Correspondant LO

• Mécontentement et grève à Michelin-Cholet

## Cadences en hausse, salaires en baisse

En mars-avril, une pétition avait circulé dans les ateliers, contre l'intéressement et pour l'augmentation générale des salaires. Cette pétition avait été signée massivement par les salariés les plus exploités.

La direction demandait aux syndicats de signer un accord d'intéressement, c'est-à-dire une éventuelle prime annuelle liée aux objectifs de production et aux accidents de travail. Les objectifs proposés dans le projet étaient impossibles à atteindre et l'intéressement avait pour but de faire pression pour faire des samedis et des dimanches travaillés en plus, accélérer les cadences, ne pas prendre d'arrêt en cas d'accident du travail.

La pétition a permis de discuter largement, d'autant plus que d'année en année, les salaires de base sont quasiment bloqués car l'augmentation annuelle est de l'ordre de 1,5 %. Aucun des syndicats, CGT, SUD et CFDT à Cholet, n'a signé l'accord d'intéressement, pourtant cela démangeait la CFDT.

Le 9 juin, les trois syndicats appelaient à un rassem-

blement dans chaque équipe, avec débrayage de deux heures. 210 personnes se sont réunies et au cours des assemblées générales, très animées, il a été question surtout des salaires en passe d'être rattrapés par le Smic pendant que Michelin fait des bénéfices somptueux.

Dans une assemblée, les salariés ont voté le principe d'une journée de grève de 24 heures. Le 21 juin en a été l'occasion à l'appel de la CGT et de SUD, avec un rassemblement central devant l'usine. Nous étions une centaine avec notamment des jeunes. Là encore, le débat a été animé avec une discussion sur les moyens de nous renforcer, d'être plus nombreux la prochaine fois. Bien que minoritaires, les grévistes avaient le moral et nous sommes allés ensuite en ville manifester devant la sous-préfecture, lieu de rassemblement local, à 17 heures.

Malgré les pressions, les menaces individuelles, le chantage au blocage – évolution – de carrière dans les ateliers, le moral est bon car un foyer de résistance s'est créé dans l'usine.

• Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris)

## Deux ans après, des discours à la réalité

Dans beaucoup de services à l'hôpital Pitié-Salpêtrière comme ailleurs, cellule de crise ou pas, au moment des fortes chaleurs, les grands discours sur les méfaits de la canicule ne coûtent pas cher et la situation reste inchangée.

En effet, aucun service n'est climatisé, excepté les Blocs, les Réveils, quelques réanimations et les salles d'imagerie. Ailleurs le personnel et les malades cuisent à petit feu. Dans certains

services, les stores ne marchent pas ; là où il y a des baies vitrées, elles n'ont pas toutes des stores et quand il y en a, ils sont quasiment transparents. La direction a aussi refusé de fournir des bouteilles d'eau au personnel et n'a pas installé des fontaines réfrigérées en quantité suffisante pas plus que des machines à fabriquer des glaçons. Les Urgences en sont même dépourvues. Dans l'office alimentaire en radio-

thérapie médicale, la température en fin de nuit atteignait 29°. Et là comme ailleurs, il n'y a même pas de douches dans les vestiaires. Enfin cela a été la course aux ventilateurs. Des patients demandaient à leur famille de leur ramener un ventilateur pour être certains d'en avoir un.

Si des moyens matériels élémentaires font toujours défaut, que dire des besoins humains !

Correspondant LO

• Flodor-Unichips – Péronne (Somme)

## Se défendre jusqu'au bout

Le jeudi 23 juin devait avoir lieu la mise aux enchères des machines de l'usine Flodor. Les acheteurs en tous genres étaient venus d'Allemagne, d'Espagne, de Picardie, etc. Le commissaire-priseur étalait dans la presse, sans état d'âme, ses qualités de vendeur.

Son métier a été contrarié par la présence des salariés de l'usine empêchant l'entrée dans la salle des ventes.

Il faut avoir une bonne dose de mépris pour dire comme il l'a fait : « *C'est bien dommage car en retardant la vente vous empêchez les actions de dépollution qui devaient se faire avec ces*

*fonds.* » Il a même réclamé l'intervention de la police. C'est l'aveu que ce qu'il pouvait en être retiré n'était même pas destiné à celles et ceux qui ont fait tourner cette usine durant au moins 25 ans et produit des bénéfices.

Le trust italien Unichips se moque non seulement d'un quelconque plan de reclassement, mais en plus il ne déboursa pas un seul centime pour le licenciement des 185 salariés de l'usine. Son avocat a même déclaré que rien n'attachait juridiquement les filiales italiennes du groupe aux juridictions françaises.

Par leur intervention, les salariés de Flodor n'ont pas seulement empêché la vente. Ils ont dénoncé le fait qu'ils n'ont obtenu aucune proposition correcte de reclassement et qu'ils n'ont eu que les indemnités légales... qui leur ont été versées, en plus, avec nombre d'erreurs. Devant ces faits, et suite à la demande en référé du comité d'établissement, la justice devra dire, le 27 septembre, si la vente aux enchères est légale. Les salariés de Flodor défendent leurs moyens d'existence et leur dignité.

Correspondant local

## • Les grands groupes industriels à l'œuvre

# Baisse des salaires et chantage à l'emploi

Quasiment coup sur coup, trois géants mondiaux dans leur spécialité, Arcelor pour la sidérurgie, Goss pour la fabrication des machines d'imprimerie et Still-Saxby pour la fabrication des chariots élévateurs, ont mis en place une politique de réduction des salaires de leur personnel.

Cette offensive, qu'on pourrait croire concertée, s'est déroulée et se continue aujourd'hui dans différents sites de ces sociétés, et de façon concentrée à Montataire, dans l'Oise, où existe une usine de chacun de ces trois grands trusts.

### Chez Arcelor

L'offensive a été ouverte par Arcelor, numéro 2 mondial de l'acier, qui a commencé par annoncer un plan de plusieurs milliers de licenciements dans le monde, dont plus de 400 à Montataire. Considérant qu'ils avaient maîtrisé les réactions face à cette annonce, les patrons de ce groupe sont passés à une deuxième étape en mettant sur pied un nouveau système de rémunération, très compliqué pour le personnel de fabrication, mais qui au bout du compte revient à une baisse de près de 5 % du salaire.

Et tout cela assorti de menaces de fermeture du site si les salariés ne se soumettaient pas.

### Chez Goss

À quelques centaines de mètres de là, l'ex-usine Harris-Heidelberg de Montataire et ses 850 salariés viennent de connaître un sort semblable.

En 2004 le numéro 1 mondial des machines d'imprimerie Heidelberg a, en théorie, revendu cette usine à son concurrent et compère Goss, lui numéro 2 mondial dans la même spécialité. Il est immédiatement apparu qu'il s'agissait en réalité d'une entente entre les deux groupes, pour restructurer par diverses combines leurs fabrications en vue d'augmenter de façon considérable leurs marges bénéficiaires sur le dos de leur personnel. Heidelberg a commencé à supprimer des emplois de son côté et s'est réservé la possibilité de « racheter » son usine de Montataire à Goss.

Très vite des inquiétudes sur l'emploi se sont fait jour. Une première fois, il y a quelques mois, spontanément, sans mot d'ordre syndical, les ouvriers ont fait grève pour obtenir des garanties pour leur avenir. Le patron a proposé aux syndicats la garantie de leur donner des « informations », et sur cette base le travail a repris. Il y a quelques semaines c'est un plan de 301 suppressions d'emploi qui tombait.

Là, à l'approche de l'échéance, une nouvelle grève spontanée a commencé chez les ouvriers, suivis par quelques personnes des bureaux. Au bout du quatrième jour, le PDG de Goss s'est fendu d'un voyage des USA à Montataire, pour proposer de réduire de 130 les suppressions d'emploi, mais... à condition que les salariés acceptent de travailler 38 heures au lieu de 35 actuellement et sans être payés pour ces heures travaillées en plus. Par rapport au travail fourni, cela revient à une

baisse de salaire de près de 11 %.

En clair, les salariés vont travailler plus, pour faire le même travail avec un effectif réduit de 170 personnes. Sur ces 170, environ 90 devraient bénéficier d'une préretraite. Les autres, s'ils acceptent d'être licenciés, toucheront 18 000 euros ; sinon, de toute façon, ce sera le licenciement. Le patron a rajouté, pour faire bonne figure, qu'il n'y aurait pas de nouveaux licenciements jusqu'au début 2008... « à condition que la production reste dans les niveaux convenus ».

Les délégués des quatre syndicats présents sur le site ont déclaré qu'il n'y avait pas d'autre issue, et c'est sur cette base que le travail a repris le 1<sup>er</sup> juillet.

### Chez Still-Saxby

Enfin, juste à côté de là, les patrons de Still-Saxby, numéro 1 de la fabrication de chariots élévateurs, ont mis dernièrement un marché en main aux représentants du personnel de l'usine de Montataire. Voici la teneur générale du discours : Il nous faut faire des gains de productivité pour gagner plus ; nous ne savons pas encore quelle usine nous allons fermer ; aussi, à vous de nous faire des propositions ; nous sommes prêts à en discuter avec vous, afin de trouver les moyens de réduire les coûts et de travailler plus, en nous permettant de vous verser moins de salaires.

Le processus est enclenché, même si le calendrier véritable de l'opération n'a pas encore été rendu public. Bien sûr, chacun sait que c'est un marché de

dupes, car les sacrifices n'ont jamais, nulle part, protégé des licenciements.

En tout cas, tout cela montre le piège et l'impasse où mène la politique des reculs acceptés, comme le prêchent certains. Oui, les patrons sont à l'offensive, et la seule chose qui pourrait les stopper ce serait une lutte déterminée, la peur d'une explosion sociale. Pour l'instant, les reculs imposés par chacun des compères patronaux encouragent les autres à continuer. Mais ils font ainsi la démonstration que le sort de tous les travailleurs est lié. Et le rassemblement futur, dans les luttes qui viendront inéluctablement, de tous les travailleurs, passant par-dessus les fausses divisions d'entreprises, pourrait être le retour de manivelle que ces patrons arrogants auraient eux-mêmes préparé.

Correspondant local



Rassemblement devant Arcelor, le 19 mai 2005.

## • Renault-Technocentre – Guyancourt (Yvelines)

# Les élections de délégués reportées

Le Technocentre Renault comprend les sites de Guyancourt, dans les Yvelines, et Aubevoye, dans l'Eure. Il regroupe 9 400 travailleurs de Renault, 2 700 employés par des sociétés de prestation et plus de 400 intérimaires. Depuis 2001, la direction, qui faisait de la résistance pour compter ces travailleurs prestataires et intérimaires dans les effectifs donnant droit au calcul du nombre de représentants du personnel, a dû s'incliner, de mauvais gré, devant une décision de justice lui donnant tort.

Cette année, les élections des délégués devaient avoir lieu le

2 juin. Or les syndicats CGT, SUD et FO n'ont pas signé l'accord pré-électoral permettant le déroulement de ces élections, motivant leur refus de signer par le fait que les chiffres fournis par la direction, sur les effectifs à prendre en compte pour la détermination du nombre de postes à pourvoir, ne sont pas fiables et que les organisations syndicales n'ont pas les moyens de les contrôler, en particulier en ce qui concerne les prestataires.

Et cette année, c'est la direction qui porte l'affaire en justice, affirmant avoir fait les choses en règle. Pourtant, le tribu-

nal d'instance de Versailles vient de décider la nomination d'un médiateur chargé de trouver une solution au litige et de prévoir un calendrier électoral. Les élections sont donc reportées et, en attendant, il n'y a plus de délégués du personnel ni de délégués du comité d'établissement au Technocentre.

Après avoir dans un premier temps refusé de proroger les mandats des délégués, la direction a proposé aux syndicats un accord dans ce sens. Tous les syndicats sont tombés d'accord, sauf la CFDT. Comme la direction exigeait l'unanimité des syndicats, il

n'y a pas eu de prolongation des mandats, et le personnel s'est donc retrouvé sans représentants légaux.

Cette situation anormale peut encore durer longtemps, en fonction des délais que demanderont le médiateur et la justice pour faire savoir leur décision. Les conséquences sur les activités dites sociales du comité d'établissement ne constituent pas un bien grand drame. Mais ce sont plus de 12 000 travailleurs qui sont privés de délégués.

Pourtant, ce ne sont pas les problèmes qui manquent, entre les projets de filialisation

que de nombreux travailleurs concernés refusent, ou l'externalisation comme l'a tenté Renault récemment, provoquant de multiples réactions, pour sa direction de l'informatique. D'ailleurs, avec la politique de « réduction des coûts » que Renault fait subir aux travailleurs sur tous les sites, qu'ils soient ou non de production, Ghosn et ses acolytes peuvent s'attendre à ce que le mécontentement, qu'on sent profond un peu partout, s'amplifie et se manifeste, délégués ou pas.

Correspondant LO

• **Toyota - Onnaing - Valenciennes (Nord)**

## La direction condamnée par le tribunal des Prud'hommes

Après de nombreux reports consécutifs aux manœuvres des avocats de Toyota, le tribunal des Prud'hommes de Valenciennes a finalement rendu son verdict le 30 juin en condamnant la direction pour le licenciement abusif d'un salarié en 2002.

Celui-ci avait dénoncé publiquement son licenciement dans un tract distribué à la porte de l'entreprise à l'époque : « (...) j'ai 31 ans, je suis marié et j'ai deux enfants. J'ai été embauché chez Toyota en septembre 2000 et je suis l'un des plus anciens de l'assemblage (...). Jeudi dernier, j'ai fait tomber une clé à couple qui s'est cassée et on m'a faussement accusé de l'avoir fait exprès. Une heure plus tard, j'étais reconduit à la porte de l'usine avec interdiction d'y remettre les pieds jusqu'à aujourd'hui, pour l'entretien en vue de mon licenciement. »

La clé vaut moins de

200 euros... Mais comme cela se pratique souvent dans cette usine soi-disant moderne, son chef avait pris le premier prétexte venu pour virer un salarié pas assez soumis. C'est la méthode Toyota : une pression permanente des managers sur les « group leaders », et des « group leaders » sur les « team leaders », pour qu'ils imposent aux « team members » – les seuls à être rivés durant toute la durée du poste à la ligne de production – des cadences infernales et des conditions de travail inhumaines. Cela permet à Toyota-Onnaing d'annoncer 70 millions d'euros de profit net pour 2004-2005, soit 25 000 euros par salarié, près de deux fois le salaire annuel d'un ouvrier en production !

Coups de gueules, menaces, promesses de promotion, délation, sanctions arbitraires, licenciements décidés lors des staffs de chefs, tout y passe pour

faire produire toujours plus avec un personnel insuffisant et des machines usagées. Plusieurs chefs, pas assez répressifs aux yeux des managers, ont été rétrogradés.

L'entreprise atteint maintenant près de 3 000 salariés embauchés. Mais depuis 2001, près de 1 000 salariés ont été poussés dehors ou ont été virés, sans parler des centaines de travailleurs sous contrat précaire, intérim ou CDD. Ces deux dernières années, près de 400 ouvriers embauchés ont été licenciés, ou sont partis, alors que le chômage reste nettement au-dessus de la moyenne nationale dans la région.

Mais cette fois la direction est tombée sur un os. La détermination d'un « team member », soutenu par la CGT, a créé un précédent. Bien sûr la direction peut faire appel, mais elle devra tout de même verser 12 500 euros d'indemnité.

## La direction obligée de désavouer un manager

Mercredi 29, sur une ligne de l'Assemblage, un manager s'était une fois de plus permis d'engueuler un team leader et avait eu des gestes violents. Tout cela parce que le TL discutait pendant un arrêt de ligne au lieu de donner l'impression de s'affairer. Bien que le TL ait gardé son calme malgré les provocations du manager, il était quand même convoqué le lendemain à un entretien en vue d'une sanction. Les ouvriers apprenaient qu'un autre team leader de la

même ligne était menacé de rétrogradation !

L'« entretien » s'est transformé en grève unanime de la trentaine de TM de la ligne et de plusieurs ouvriers de lignes voisines pour soutenir les deux TL menacés. Pendant 45 minutes la direction a tenté, sans grand succès, de faire faire la production par des « group leaders » d'autres secteurs, tout en menaçant les grévistes ou en essayant de les amadouer. Rien n'y faisait, la grève décidée la veille tenait. Il

fallut qu'un responsable des ressources humaines vienne désavouer le manager et annoncer qu'il n'y aurait aucune sanction contre les deux TL pour que le travail reprenne, après que la quarantaine de grévistes ont voté à main levée la reprise de la grève si l'engagement oral n'était pas tenu.

Décidément, ce jeudi 30 juin n'était pas un jour comme les autres... il ne doit pas rester sans lendemain.

Correspondant LO

• **La Redoute Martinoire (Wattrelos - Nord)**

## Quand il fait chaud, c'est arrêter le travail qu'il faut !

Mercredi 29 juin, il faisait tellement chaud dans les ateliers de la Martinoire que certaines employées ont eu des malaises. En effet, il n'y a pas de climatisation mais une ventilation qui récupère l'air lourd à l'extérieur pour le souffler ensuite dans les ateliers toujours aussi chauds.

En plus, dans le secteur de l'Emballage mécanisé (à la Multi 1 et à la Multi 2), les employées sont rivées à la machine qui emballe les colis et il arrive souvent qu'il n'y ait pas

de remplaçant, même pour aller aux toilettes. Les machines chauffent et avec la canicule, cela devient insupportable. Alors, comme rien n'était fait pour soulager de la chaleur, les employées ont décidé de débrayer à partir de 16 heures. Mais, comme par enchantement, le responsable du secteur est apparu pour donner satisfaction à leur revendication avant même qu'elle soit vraiment posée : dix minutes de pause par heure avec arrêt des

machines, de façon à faire baisser la température de l'atelier.

À l'emballage manuel, juste à côté des Multi, quand les travailleuses ont appris la nouvelle, elles ont toutes débrayé pour obtenir la même chose. Il n'a pas fallu longtemps aux responsables pour leur accorder aussi dix minutes de pause par heure.

Comme quoi les responsables sont beaucoup plus sensibles à la température sociale qu'à celle de l'air ambiant.

Correspondant LO

• **CRAM Nantes**

## Cinq jours de grève

Depuis la « réforme » des retraites de 2003, les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader pour les salariés de la Sécurité sociale s'occupant des retraites, et la CRAM de Nantes ne fait pas exception.

Avec une législation en perpétuelle évolution, des décrets d'application tardant à paraître, les méthodes pour gérer les dossiers changeant sans cesse ou un outil informatique dans l'incapacité de traiter certains dossiers, le travail est devenu de plus en plus complexe et, au bout, les assurés, bien légitimement, s'inquiètent de l'avancement de leur dossier et du paiement de leurs pensions.

Le mécontentement couvait donc depuis des mois, particulièrement chez ceux qui instruisent les dossiers de retraite, les « liquidateurs ».

Avec les trois syndicats CFDT, CGT et FO, une première pétition, dénonçant les conditions de travail et demandant l'attribution du niveau supérieur dans la grille, a reçu 95 signatures sur un effectif théorique d'environ 110 « liquidateurs ». Puis une seconde pétition incluant un engagement à se mettre en grève jusqu'à obtention des revendications en a reçu 75. À l'assemblée générale qui a suivi, 70 présents ont voté la grève, à la quasi-unanimité, à compter du lundi 27 juin.

Beaucoup avaient la volonté d'entraîner avec eux les autres collègues du secteur retraite, ceux qui font l'accueil des assurés et ceux qui vérifient les dossiers.

### Grève et assemblées générales

Le 27 juin, la grève était donc lancée. Elle était très suivie en liquidation. 50 à 60 grévistes se sont impliqués de façon active dans la grève. Chaque jour étaient tenues deux assemblées générales, où les principales décisions étaient mises au vote. Des tracts, pancar-

tes, banderoles réalisés collectivement, des visites quotidiennes à la direction, une irruption au Conseil d'administration, deux rassemblements devant le hall d'accueil des assurés avec pétition de soutien, l'information des médias et le travail de conviction auprès des non-grévistes pour renforcer le mouvement : les journées de grève étaient bien remplies.

Pendant quatre jours la direction locale a joué la montre, n'a rien proposé, n'ayant soi-disant aucun pouvoir ! Mais petit à petit la pression est montée : quelques contrôleurs se sont mis dans la grève et, jeudi, deux agences d'accueil étaient complètement fermées, à Saint-Nazaire et Angers. La presse locale commençait à se faire l'écho du conflit. Le Conseil d'administration a alors mandaté la direction pour qu'elle négocie.

Le lendemain la direction a annoncé aux syndicats qu'elle s'engageait à demander au prochain Conseil d'administration (mi-septembre) le vote d'un budget complémentaire correspondant aux revendications salariales.

Les grévistes ont enregistré ça comme un premier succès. On a pu mesurer que, même à l'approche des vacances, un mouvement déterminé pouvait mettre la pression sur la direction. Le mouvement a donc été suspendu vendredi 1<sup>er</sup> juillet au soir, après cinq jours de grève. Mais tout le monde est bien conscient que rien n'est joué : concrètement rien n'est encore dans le portemonnaie ! Les obstacles sont encore nombreux (direction nationale, ministère de tutelle, et une direction locale qui aura beau jeu de se cacher derrière ceux-là). Les grévistes du secteur retraite ont enfoncé un coin. Mais il faudra certainement un mouvement d'ampleur après la rentrée pour faire éclater les carcans budgétaires dans lesquels on tente de nous enfermer.

Correspondant local

• La Poste

# Les 7 et 8 juillet, soutien aux syndicalistes du centre de tri de Bègles menacés de révocation

En annonçant l'ensemble des sanctions qu'elle demande à l'encontre des 14 syndicalistes du centre de tri, La Poste a décidé de frapper vite et fort. En plus des plaintes pénales à l'encontre de neuf d'entre eux, en plus des six (3 CGT et 3 SUD, dont les secrétaires de section) menacés de révocation et qui passent en conseil central de discipline, qui se tiendra à Boulogne-Billancourt, ces jeudi et vendredi 7 et 8 juillet, en plus du licenciement demandé à l'encontre d'un contractuel pour faute lourde (voir les derniers numéros), elle vient de demander la mise à pied des sept autres pour des durées de six mois à deux ans.

Deux ans sont réclamés à l'encontre d'un militant CGT et d'un militant SUD, neuf mois à l'encontre de deux militants SUD et d'un employé proche de la CGT, et six mois pour deux militants CGT. Ces sanctions seront décidées lors d'un conseil local de discipline du 18 au 20 juillet, conseil tenu par la même direction régionale qui a porté plainte, qui a envoyé le GIPN et qui est responsable du plan de suppressions d'emplois que combattent ces militants ! De la même manière, au conseil central de discipline à Paris, c'est La Poste qui est juge et partie et qui cherche à se donner les moyens de condamner au chômage des postiers, dont le véritable « tort » à ses yeux est de s'opposer à sa politique de rentabilisation et de préparation de la privatisation.

Les 7 et 8 juillet des préavis nationaux de grève pour l'ensemble des services de La Poste ont été déposés par les

féderations CGT et SUD. Un rassemblement national est organisé dès le jeudi 7 juillet dans la région parisienne, devant les locaux de la direction de La Poste à Boulogne-Billancourt, Quai du Point du Jour (Porte de Saint-Cloud), à partir de 8 heures et pendant toute la durée des conseils de discipline. Les six militants sont convoqués chacun leur tour les 7 et 8 juillet. À Bordeaux, un rassemblement est organisé le jeudi 7 juillet, dès le matin, devant le siège de la direction régionale, l'Union départementale CGT appelle l'ensemble des travailleurs de la région à se joindre à ce rassemblement à 12 heures. Des voyages collectifs pour s'associer au rassemblement national, voire pour organiser des rassemblements locaux, sont organisés dans toute la France.

Au centre de tri de Bègles, la direction prétend avoir reporté l'application du plan de réorga-

nisation d'un mois, mais les nouveaux chantiers sont en place et le tri « autres départements » a déjà changé de brigade. Elle n'a pas reporté par contre les retenues de salaires des grévistes qui ont fait jusqu'à 25 nuits de grève. Certains d'entre eux se sont retrouvés avec 250 euros pour le mois, la direction s'appuyant sur le fait que certaines grèves étaient irrégulières, car non couvertes par un préavis, et donc qu'elles ne rentrent pas dans le calcul du minimum légal à laisser sur la paie.

Sur le plan financier, la souscription des syndicats CGT et SUD se monte maintenant à plus de 20 000 euros. Des collectes ont permis de rassembler de fortes sommes, jusqu'à 1 000 euros à la porte de certaines entreprises de la région. Une partie de cet argent devait être redistribuée ce mercredi 6 juillet à l'entrée du centre de tri à l'occasion d'un « guichet payeur ». La presse y est conviée pour lui démontrer que lorsque les fonctionnaires font grève, ils ne sont pas payés, sauf par la solidarité de leurs camarades.

Le dernier des 14 syndicalistes est convoqué le 20 juillet. C'est sur la mobilisation et la solidarité des travailleurs de La Poste, comme sur le soutien de bien d'autres travailleurs, à



Les grévistes devant le tribunal.

l'exemple de ce qui se fait à Bordeaux, qu'il faut compter pour faire reculer une direction arrogante et revancharde, et garantir les droits des travailleurs.

À Bordeaux, un collectif de soutien s'est créé, rassemblant l'Union départementale CGT, les syndicats SUD et de nombreux partis politiques, dont Lutte Ouvrière. Au niveau

national, Lutte Ouvrière et notre camarade Arlette Laguilier ont signé l'appel de solidarité dont la fédération SUD a pris l'initiative. D'une façon plus générale, Lutte Ouvrière apporte son total soutien à toutes les actions entreprises pour s'opposer aux sanctions et à la répression contre ces travailleurs et syndicalistes menacés.

• Peugeot-Citroën – Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

# Troisième semaine de grève des nettoyeurs

## Pour tenter de briser le mouvement, PSA veut licencier le secrétaire de la CGT Citroën

À L'usine Peugeot-Citroën d'Aulnay, les 43 grévistes de l'entreprise de nettoyage sous-traitante ENCI ont entamé, lundi 4 juillet, leur troisième semaine de grève (voir LO n° 1926).

La CGT du site, rejointe par la CFDT et SUD, avait appelé jeudi 30 juin les ouvriers de Citroën à un débrayage d'une heure en solidarité avec les grévistes d'ENCI. Au changement d'équipe, près de 300 ouvriers du Montage ont arrêté le travail. En équipe de nuit, une centaine d'ouvriers ont

débrayé, ce qui a considérablement ralenti la chaîne.

Comme depuis le début de la grève, une centaine de cadres, agents de maîtrise et membres de la direction – les « suiveurs » comme les appellent les ouvriers – ont encadré les défilés (de jour comme de nuit).

La direction a senti qu'il y avait un risque de contagion entre les travailleurs de ENCI et ceux de Peugeot-Citroën et, le lendemain matin, elle a placardé dans toute l'usine des affiches disant que, la nuit, 17 voitures avaient été vandalisées ! Un mensonge de plus, qui a été

pris pour ce qu'il était.

Le vendredi 1<sup>er</sup> juillet avait lieu l'audience au tribunal de Bobigny, où la direction réclamait l'évacuation des grévistes. Peugeot-Citroën s'estimait « pris en otage par une grève illégale et des revendications illégitimes » qui ne la concernaient pas. L'avocate d'ENCI a déclaré que les ouvriers d'ENCI avaient des salaires moyens de 1 800 euros ! (Si c'était vrai, ce serait pour deux mois de travail...).

Le soir-même, le secrétaire de la CGT Peugeot-Citroën d'Aulnay recevait une convocation à un « entretien préalable en

vue d'un licenciement ». Ainsi, après avoir tout essayé pour se débarrasser des grévistes, la direction veut décapiter le principal syndicat qui les soutient.

Dès l'annonce de la menace de licenciement du secrétaire de la CGT, une pétition contre son licenciement a été largement signée.

Derrière la vitrine médiatique de Folz, il y a une autre réalité. Le PDG caresse les médias dans le sens du poil avec les accords contre la « discrimination », pour la « diversité » et autres bavardages. Mais dès que cela devient sérieux, les vieilles

méthodes de Peugeot-Citroën reviennent au galop.

Mardi 5, le tribunal de Bobigny a fait connaître son verdict. Peugeot est débouté de toutes ses demandes, la grève est légale. Les revendications sont légitimes et les ouvriers en sous-traitance sont dans leur droit en faisant grève sur leur lieu de travail.

L'annonce de cette décision a renforcé la détermination des grévistes de ENCI et la grève continue.

Correspondant LO